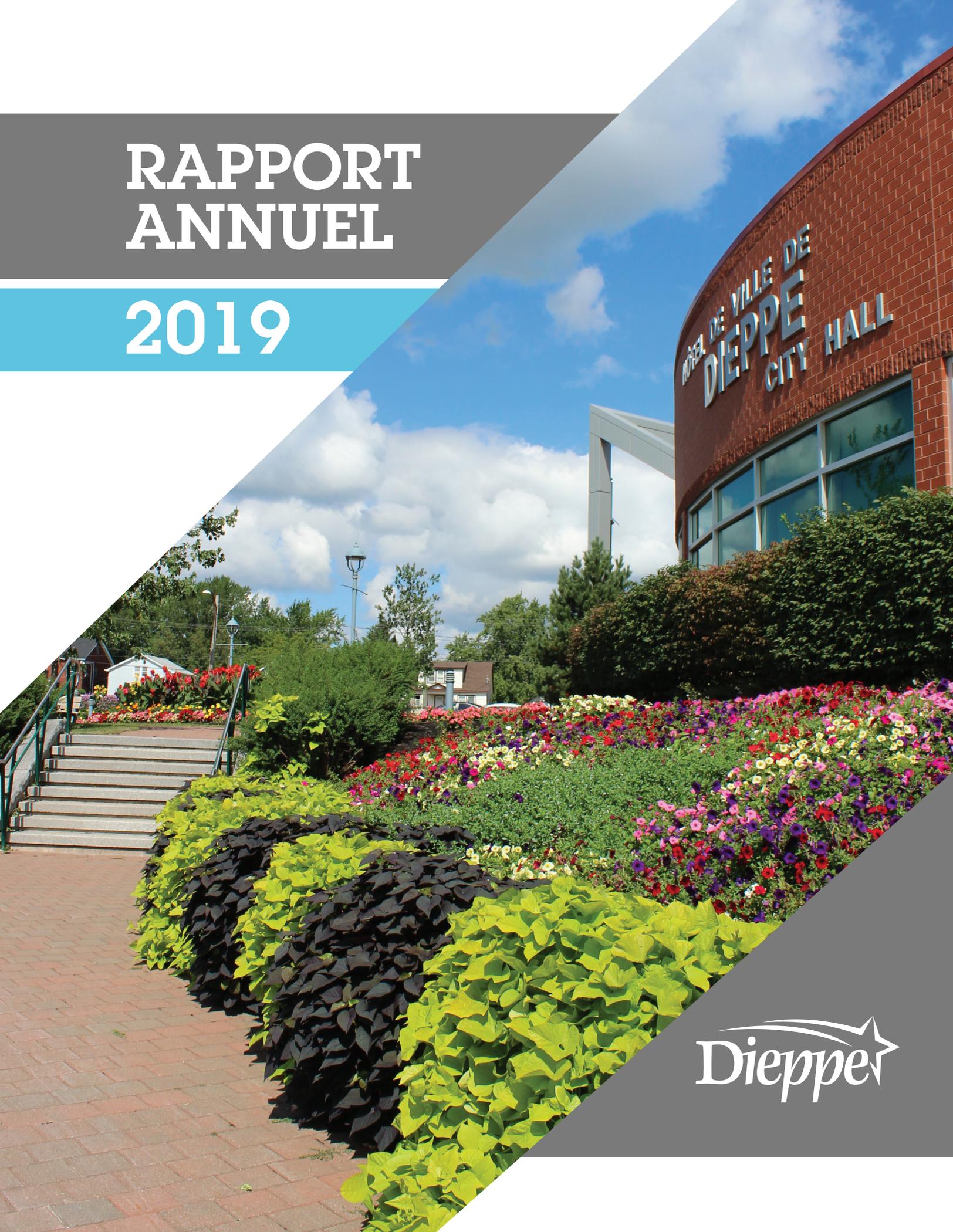


RAPPORT ANNUEL

2019



Dieppe



MISSION

Rayonner comme ville francophone inclusive, moderne et dynamique, fière de ses racines acadiennes, offrant des services et des infrastructures de première qualité en harmonie avec l'environnement.

VISION

Être une ville accueillante, dynamique et écoresponsable.

VALEURS

1-Intégrité

Les élus, les gestionnaires et les employés de la Ville agissent avec **respect, honnêteté** et **jugement** dans l'exercice de leurs fonctions. À ce titre, ils font preuve de rigueur et d'équité dans leurs prises de décisions et dans l'accomplissement de leurs responsabilités. En transmettant des informations claires et précises aux résidents, en plus de faciliter l'accès à l'information, ils valorisent la **transparence, l'écoute** et la **politesse**.

2-Inclusion

Dieppe est un milieu de vie qui favorise la rencontre, les échanges et la cohabitation entre tous les groupes. La collectivité fait preuve de **d'ouverture** et de **d'hospitalité**, favorisant l'inclusion sociale et culturelle ainsi que le sentiment d'appartenance. L'administration, les membres du conseil et tous les employés municipaux agissent comme ambassadeurs de la Ville. À ce titre ils s'engagent à soutenir des bonnes pratiques en matière d'inclusion en faisant preuve de convivialité à l'égard de tous les résidents et partenaires pour encourager la **fierté** et le **sentiment d'appartenance** envers leur collectivité.

3-Innovation

Guidée par le principe d'innovation, la municipalité élabore des pratiques novatrices et audacieuses de sorte que les services municipaux soient rendus de manière efficace. Il est reconnu que le **dynamisme, l'initiative, la créativité, l'ingéniosité** et l'**audace** contribuent au rayonnement de la Ville, ce que tous les intervenants municipaux s'engagent à intégrer dans leurs activités quotidiennes.

TABLE DES MATIÈRES

Message du maire	4
Avant-propos	5
Profil de la municipalité.....	6
Plan stratégique 2019-2023.....	7
Faits saillants	8
Réalisations.....	9
À quoi servent vos impôts municipaux?.....	10
Conseil municipal.....	12
Réunions du conseil.....	13
Rémunération du conseil.....	13
Subventions à des fins sociales ou environnementales	14
Activités et subventions de développement économique.....	15
Services	16
Services généraux.....	17
Services d'administration générale	17
Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire	17
Services d'hygiène du milieu	17
Services de protection	17
Services de transport	18
Services récréatifs et culturels.....	18
Services financiers.....	18
Services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées.....	19
Services d'approvisionnement en eau	19
Services de collecte et d'évacuation des eaux usées.....	19
Services financiers pour les services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées	19
Annexe 1 - Réunions ordinaires et extraordinaires	20
Annexe 2 - Réunions à huis clos.....	21
Annexe 3 - Subventions à des fins sociales ou environnementales.....	25
Annexe 4 - Subventions à des fins de développement économique	27
Annexe 5 - Frais d'utilisation	28
Annexe 6 - États financiers audités de 2019.....	35





MESSAGE DU MAIRE

Au nom du conseil municipal, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2019 de la Ville de Dieppe. Vous pourrez y prendre connaissance des nombreux succès de la dernière année, dont la tenue des festivités du 15 août et du Congrès mondial acadien, le lancement de la Zone ConneXion et la construction de l'UNIplex.

Dieppe a également connu une année record en 2019 avec l'octroi de 563 permis de construction, dépassant ainsi la barre des 96 millions de dollars. Ce nouveau record est le reflet de la croissance que connaît notre municipalité depuis les trois dernières décennies.

La Ville de Dieppe est la deuxième municipalité connaissant la plus forte croissance démographique au Nouveau-Brunswick et au Canada atlantique et elle est la plus importante ville acadienne francophone au monde. La municipalité a d'ailleurs octroyé en 2019, 117 permis pour des projets commerciaux, industriels et institutionnels, ce qui représente des investissements d'environ 75,5 millions, en plus d'avoir octroyé 446 permis à des projets résidentiels, représentant 21,4 millions de dollars en investissements.

De plus, en respectant les principes et objectifs établis dans le plan financier, et en raison d'une augmentation de l'assiette fiscale et d'une approche responsable au fil des ans, la Ville de Dieppe a réussi à conserver le même taux de taxation en 2019, soit 1,6295 \$ pour chaque 100 \$ d'évaluation.

C'est d'ailleurs avec en tête l'objectif de poursuivre cette croissance tout en respectant notre environnement que nous avons adopté l'an dernier notre nouveau plan stratégique.

Dans ce rapport, vous pourrez prendre connaissance des nombreuses réalisations de la municipalité en 2019 en plus d'y découvrir les détails de nos budgets et nos états financiers audités.

Chers résidents, merci de la confiance que vous nous accordez et sachez que c'est toujours un plaisir de vous servir.

Bonne lecture!

Yvon Lapierre
Maire

AVANT-PROPOS



Le présent rapport est préparé conformément à l'article 105 de la Loi sur la gouvernance locale et du Règlement 2018-54.

Il contient des renseignements généraux sur la Ville de Dieppe, notamment sa population, son assiette fiscale, son taux d'imposition et ses frais d'utilisation (annexe 5), ainsi que des renseignements détaillés sur le conseil municipal, l'octroi de subventions puis le type et le coût des divers services fournis.

Les états financiers audités de 2019 figurent à l'annexe 6.

PROFIL DE LA MUNICIPALITÉ

Ville moderne située au cœur de l'Acadie, Dieppe jouit d'une réputation enviable comme le démontre sa forte croissance au cours des dernières décennies. En moins de 30 ans, la population de Dieppe a plus que quadruplé.

Selon le recensement de 2016, sa population est de 25 384 habitants, soit une augmentation de 8,9 % comparativement à 2011.

Sa vocation commerciale et son économie fondée sur le respect de l'environnement en font un endroit privilégié pour faire des affaires, élever une famille ou passer des vacances. Même si on y retrouve un côté urbain très développé, on y trouve aussi un cachet particulier grâce à de nombreux parcs et espaces verts, et plus de 55 kilomètres de sentiers et voies cyclables.

Démographie*

- Âge moyen de la population: 39 ans
- 74 % de la population possède une connaissance des deux langues officielles
- Revenu total médian des ménages: 76 963 \$
- 63,4 % des résidents détiennent un diplôme collégial, un baccalauréat ou un grade supérieur

Infrastructures municipales

- 1 site événementiel extérieur
- 1 parc à chiens
- 1 complexe communautaire intergénérationnel en construction
- 1 centre aquatique et sportif
- 2 arénas (3 glaces)
- 3 parcs communautaires
- 1 anneau de glace réfrigérée
- 7 terrains de balles
- 6 terrains de soccer
- 1 terrain de football
- 1 piste d'athlétisme
- 9 terrains de tennis
- 27 terrains de jeux
- 1 terrain de disc golf
- 185 km d'aqueduc
- 185 km d'égout sanitaire
- 150 km d'égout pluvial
- 165 km de rues asphaltées
- 62 km de trottoirs
- 55 km de sentiers et voies cyclables

Économie

- 563 permis de construction émis en 2019
- Valeur totale des permis émis de 96 859 953 \$
- Assiette fiscale de 3 158 918 100 \$

*Selon le recensement de 2016



PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023



En 2019, le conseil municipal a adopté un tout nouveau plan stratégique avec comme mission de faire de Dieppe une ville accueillante, dynamique et écoresponsable.

Les notions de culture acadienne francophone, de développement durable et de l'offre de service de grande qualité représentent les valeurs qui sont au cœur de toutes les décisions et actions de la municipalité.

En plus d'une nouvelle vision et de nouvelles valeurs (voir page 2), la municipalité se concentre sur six enjeux dans son nouveau plan stratégique.

1 Développement communautaire et culturel

La Ville de Dieppe veut maintenir et renforcer ses racines acadiennes francophones qui font la fierté de sa population. Au centre d'une grande région où le français est minoritaire, la municipalité désire s'appuyer sur un développement communautaire et culturel fort pour protéger positivement ses acquis et en assurer la pérennité pour les générations futures, tout en mettant en valeur les différentes cultures qui constituent le tissu social de la municipalité.

2 Développement d'une ville écoresponsable

Conscients de l'impact majeur des changements climatiques et soucieux du maintien d'un milieu de vie de qualité, nous voulons nous assurer de respecter les meilleures pratiques en matière environnementale et poursuivre le développement de Dieppe de façon responsable et harmonieuse avec la nature qui l'entoure.

3 Développement économique et prospérité

Le développement économique de Dieppe doit se poursuivre dans le respect de son environnement de qualité tout en misant sur son potentiel commercial, industriel et touristique. Par son ouverture et son accueil, la population de Dieppe pourra continuer de grandir et de prospérer en harmonie avec ses valeurs.

4 Aménagement du territoire et infrastructures de qualité

Un des grands enjeux de Dieppe au cours des prochaines années sera d'encadrer efficacement l'aménagement de son territoire pour assurer une transition harmonieuse vers le transport actif tout en améliorant son système de déplacement routier et ses services de transport en commun. Le désir de bien répondre aux attentes et aux besoins actuels et futurs de sa population se fera à travers l'amélioration et le développement de ses infrastructures dans un souci de qualité et de respect de son environnement.

5 Participation citoyenne

Dans un souci d'implication de la population dans le processus décisionnel municipal, nous souhaitons mettre en place les conditions propices pour assurer une participation pleine et entière des résidents dans les dossiers importants qui seront mis de l'avant au cours des prochaines années.

6 Gouvernance et gestion municipale de qualité

Dans un souci d'efficacité pour dispenser des services de qualité à sa population, Dieppe souhaite se démarquer par ses méthodes et ses processus de travail dans un environnement dynamique d'amélioration continue.

Une version complète du plan stratégique 2019-2023 se trouve sur le site Web de la municipalité sous l'onglet Hôtel de ville puis la page Rapports municipaux.

FAITS SAILLANTS



Construction de l'UNIplex

L'UNIplex, situé au centre-ville de Dieppe, regroupera diverses fonctions visant à fournir des services à l'ensemble de la communauté, quel que soit l'âge des usagers. Ce nom vise à souligner la contribution de 1 million de dollars d'UNI Coopération financière envers la campagne de financement. L'UNIplex accueillera ses premiers utilisateurs à l'automne 2020.

Les activités de l'UNIplex, qui devrait devenir un tremplin pour la vie active, le bien-être et la culture dans notre région, se dérouleront 12 mois par année et attireront plus de 290 000 visiteurs par an; rapportant annuellement plus de 24 millions de dollars de retombées économiques à notre communauté.

Voici un rappel des principales composantes que vous y retrouverez:

Niveau 1

- 2 surfaces de glace de dimensions LNH
- 1 boutique d'équipement sportif
- 2 salles de rencontre
- Bureaux administratifs
- 10 vestiaires pour les joueurs, dont 2 pouvant accommoder le hockey-luge
- 1 vestiaire pour les arbitres
- 1 vestiaire pour les entraîneurs

Niveau 2

- Cuisine communautaire
- Espace public
- Serre intergénérationnelle
- 1 concession alimentaire
- 3 salles communautaires pouvant accueillir 50 personnes chacune (transformable en 1 salle pouvant accueillir 150 personnes)
- Salle d'entraînement

Niveau 3

- Piste de marche

Zone ConneXion

Un lieu de rassemblement, stimulant les échanges entre membres de la communauté et à travers les générations, la Zone ConneXion fut un réel succès pour sa première édition en 2019. À l'instar de plusieurs grandes villes qui mettent en œuvre de tels projets d'urbanisme, la municipalité souhaitait dynamiser son centre-ville et redonner la place aux gens.

Entre le 1 juillet et le 8 septembre, la Zone ConneXion a reçu plus de 13 000 visiteurs. Ce fut le double d'achalandage des années précédentes pour la Place 1604.

Festivités du 15 août

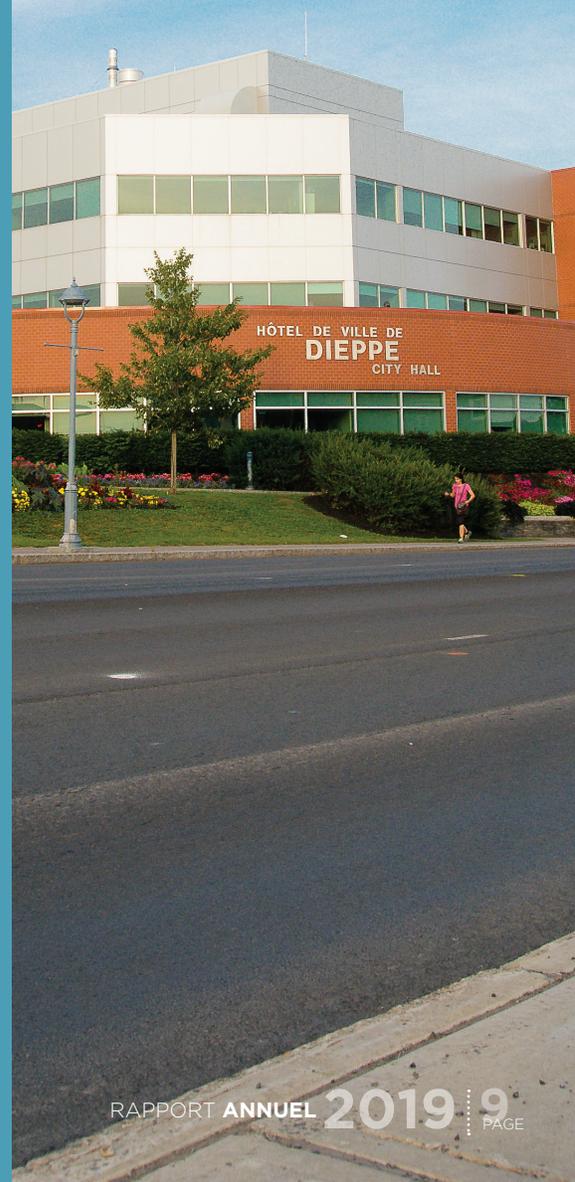
La municipalité a officiellement accueilli le premier événement d'envergure au nouveau site MusiquArt, adjacent à l'UNIplex. Le spectacle du 15 août organisé par le Congrès mondial acadien a attiré une foule record de plus de 20 000 spectateurs.

Bravo!

La Ville de Dieppe et l'Atelier Urbain se sont vus décerner un prix d'excellence dans la catégorie «plans physiques et conception» pour l'élaboration du Guide d'aménagement du centre-ville de Dieppe. Présentés en octobre dernier lors de la conférence annuelle de l'Institut des urbanistes de l'Atlantique, les prix d'excellence en urbanisme visent à rendre hommage aux meilleurs travaux d'aménagement entrepris par des membres des régions de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

RÉALISATIONS

- Adoption de la **1^{re} politique familiale** de Dieppe
- Dévoilement de la **Zone ConneXion**
- Déroulement de la **32^e saison des Mercredis Show**
- 12 000 visiteurs du 26 au 28 juillet à la **3^e édition du Festival ImaginAIR**
- Dévoilement du **belvédère d'observation des aboiteaux**
- Lancement de la **7^e saison des Plaisirs sur glace**
- **Prêt gratuit de patins** à l'anneau de glace réfrigérée de la Place 1604
- **Six nouveaux pompiers embauchés** et formés au Service d'incendie
- Visites de **prévention par le Service d'incendie** dans les huit écoles de la municipalité
- **Implantation d'un système d'évaluation** et suivi des incidents par le Service d'incendie
- **Formation de deux nouveaux enquêteurs** en cause d'incendie
- **Année record en termes d'achalandage et de revenus** pour le transport en commun
- **Succès des randonnées en triporteur pour aînés**, projet issu de la 2^e édition du budget participatif
- **Réparations du bassin récréatif** au Centre aquatique et sportif
- **Construction d'un pont** au site du terrain de disc golf
- **Construction d'un pont** sur le sentier près de la rue Dolbeau
- **Réaménagement de la colline pour la glissade** au parc Rotary St-Anselme
- **Resurfacement de 4,56 kilomètres** de route à travers la municipalité
- **Reconstruction de 915 mètres** de route à travers la municipalité
- **Adoption de la politique RH-7 - Violence en milieu de travail**
- **Restructuration** des services opérationnels
- **Construction d'un nouveau dépôt à neige** à l'extrémité est de la rue Champlain
- Mise en place d'un programme de gestion de la circulation incluant **l'installation de panneaux radars et de balises piétonnières** à travers la municipalité
- **Lancement du programme d'incitatif financier** pour achat de borne de recharge à usage résidentiel
- Adoption de l'arrêté visant la **réduction de l'utilisation des sacs en plastique à usage unique**
- **Achat de deux véhicules électriques** et de **sept bornes de recharge** grâce à un programme de subvention de la Fédération canadienne des municipalités
- **Lancement du programme de transport en commun gratuit** pour les jeunes de moins de 18 ans.
- **Création du premier poste de chef de peloton** au Service d'incendie



À QUOI SERVENT VOS IMPÔTS MUNICIPAUX?

Les revenus provenant des impôts municipaux servent à financer en très grande partie les multiples services utilisés tous les jours par les résidents. Par exemple, le déneigement, l'entretien du réseau routier, la collecte des déchets, le service d'incendie, les services policiers et bien plus encore.

En 2019, l'assiette fiscale de la Ville de Dieppe était de 3 158 918 100 \$ et le taux d'imposition se chiffrait à 1,6295 \$ pour chaque 100 \$ d'évaluation.



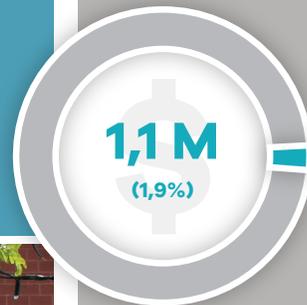
BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Ce budget finance tous les services municipaux à l'exception des coûts reliés au service d'eau et égout qui lui, est financé par les frais perçus lors du paiement des factures d'eau et égout.

Impôts fonciers (résidentiels et commerciaux)	51 500 000 \$
Subvention de financement communautaire et péréquation	1 100 000 \$
Autres revenus (permis de construction, locations aux arénas, Centre aquatique et sportif, surplus des années antérieures)	3 900 000 \$
Total	56 500 000 \$



Impôts fonciers



Subvention

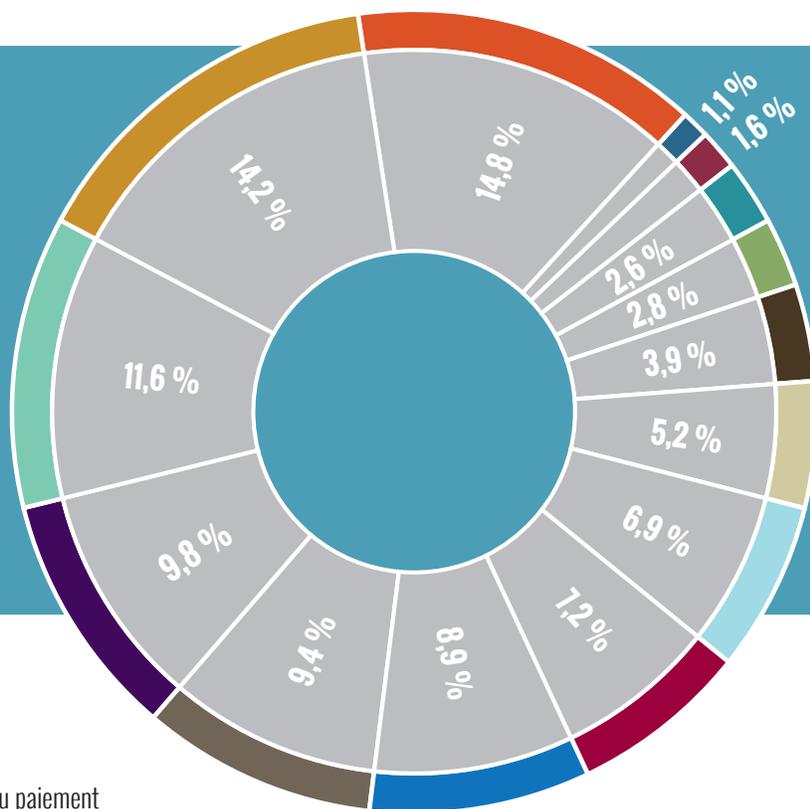


Autres revenus



OÙ VA CET ARGENT?

- Services financiers - 14,8 %
- Culture, loisirs et vie communautaire - 14,2 %
- Incendie - 11,6 %
- Police - 9,8 %
- Transport - 9,4 %
- Capital de l'opération - 8,9 %
- Administration - 7,2 %
- Autres protections - 6,9 %
- Bâtiment et flotte municipale - 5,2 %
- Ingénierie - 3,9 %
- Coût de l'eau - 2,8 %
- Transfert aux réserves - 2,6 %
- Communication - 1,6 %
- Coût d'évaluation - 1,1 %

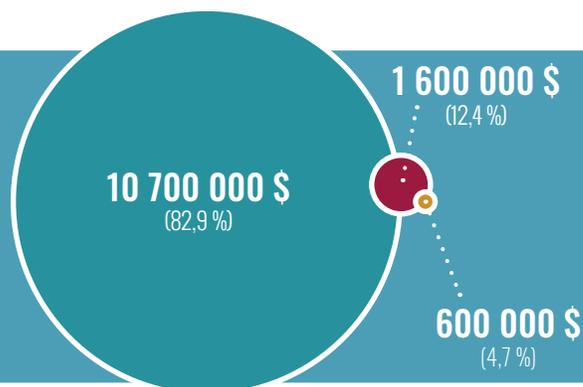


BUDGET DE FONCTIONNEMENT D'EAU ET ÉGOUT

Les revenus dédiés à ce budget proviennent des frais perçus lors du paiement des factures d'eau et égout. Ils servent à l'entretien de notre infrastructure d'eau et égout, et à l'achat de l'eau consommée par les résidents.

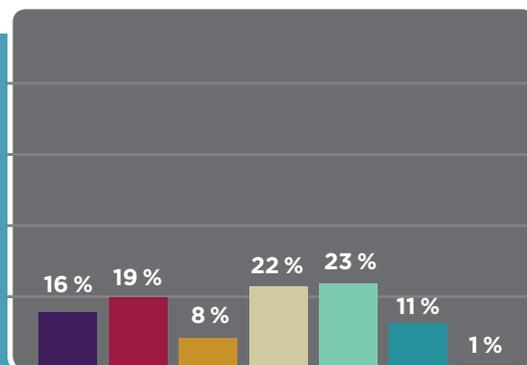
En 2019, le coût du service d'eau et égout était de 940 \$ pour une maison type, soit une augmentation de 12 \$.

Frais perçus lors du paiement des factures d'eau et égout	10 700 000 \$ (82,9 %)
Remboursement de l'eau utilisée par le Service d'incendie	1 600 000 \$ (12,4 %)
Autres revenus et surplus des années précédentes	600 000 \$ (4,7 %)
Total	12 900 000 \$



RÉPARTITION DES DÉPENSES

- Achat de l'eau - 16 %
- Traitement des eaux usées - 19 %
- Capital de l'opération - 8 %
- Service de la dette - 22 %
- Opération et entretien - eau - 23 %
- Opération et entretien - égout - 11 %
- Transfert aux réserves - 1 %



CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de Dieppe est composé d'un maire, de trois conseillers généraux et de cinq conseillers de quartier. Le conseil municipal actuel est en poste depuis mai 2016.

Une élection partielle a eu lieu en mai 2018 pour pourvoir le poste de conseiller général laissé vacant par le conseiller Jordan Nowlan en 2017. Lors de cette élection, Lise LeBouthillier fut élue comme conseillère générale.

Voici la liste des comités, organismes et associations auxquels siègent les membres du conseil municipal.



Yvon Lapierre



Patricia Arsenault



Lise LeBouthillier



Daniel Allain



Jean-Marc Brideau



Jean-Claude Cormier



Ted Gaudet



Ernest Thibodeau



Roger LeBlanc

Yvon Lapierre, maire

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Comité de griefs du conseil municipal - SCFP - section local 3515 - Service d'incendie
- Association des Cités du Nouveau-Brunswick (exécutif)
- Conseil d'administration - Expansion Dieppe
- Corporation 3+

Patricia Arsenault, conseillère générale

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Conseil d'administration - Services des bénévoles de la GRC
- Commission de la Bibliothèque publique de Dieppe
- Comité consultatif de l'alphabétisation du Grand Moncton
- Association Multiculturelle du Grand Moncton

Lise LeBouthillier, conseillère générale

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Conseil d'administration - Expansion Dieppe

Daniel Allain, conseiller général

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Autorité policière régionale de Codiac

Jean-Marc Brideau, conseiller

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Théâtre Capitol inc.
- Association des Cités du Nouveau-Brunswick (Comité de planification et rédaction des résolutions)
- Comité consultatif communautaire et sur le climat sonore de l'Aéroport international Roméo-LeBlanc du Grand Moncton
- Comité de griefs du conseil municipal - SCFP - section local 3515 - Service d'incendie

Jean-Claude Cormier, conseiller

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Association des Cités du Nouveau-Brunswick (Comité de planification et rédaction des résolutions)
- Comité de liaison des trois conseils municipaux

Ted Gaudet, conseiller

- Maire suppléant de juin à décembre 2019
- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Conseil d'administration - Expansion Dieppe
- Comité de gouvernance du service de transport en commun de Codiac
- Comité de griefs du conseil municipal - SCFP - section local 3515 - Service d'incendie

Ernest Thibodeau, conseiller

- Maire suppléant de janvier à mai 2019
- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Centre des arts et de la culture de Dieppe inc.
- Association des Cités du Nouveau-Brunswick (exécutif)

Roger LeBlanc, conseiller

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Commission de désinsectisation du Grand Moncton
- Comité collectivité en fleurs Dieppe Moncton Riverview
- Comité du défilé du père Noël du Grand Moncton

RÉUNIONS DU CONSEIL

Les réunions ordinaires du conseil municipal sont publiques et ont lieu les deuxième et quatrième lundis du mois, dans la salle du conseil, située à l'hôtel de ville, 333, avenue Acadie, et sont diffusées via le Web et sur les ondes de TV Rogers.

En juillet, août et décembre, les réunions ont lieu le deuxième lundi du mois uniquement. Ces réunions ont pour mission de régler, par des délibérations, des questions municipales.

Celles-ci sont examinées, débattues et votées par les membres présents. Les décisions sont prises par majorité.

Une réunion extraordinaire a lieu lorsqu'une réunion doit être tenue sans attendre à la prochaine réunion ordinaire, donc en dehors du calendrier prévu à l'arrêté procédural. En 2019, 21 réunions ordinaires ont été tenues. Aucune réunion extraordinaire n'a été tenue en 2019.

L'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale prévoit que des réunions du conseil peuvent être tenues à huis clos pendant la durée du débat, lorsqu'il s'avère nécessaire de discuter notamment de renseignements dont le caractère confidentiel est protégé par la loi. Les dates de ces réunions, les membres présents et le genre de questions discutées se trouvent à l'annexe 2.

Les procès-verbaux des réunions publiques du conseil peuvent être consultés par le public au bureau du greffier durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville. Ils sont également publiés sur le site Web de la municipalité.

RÉMUNÉRATION DU CONSEIL

L'article 49 de la Loi sur la gouvernance locale prévoit que les gouvernements locaux peuvent verser un salaire et des indemnités aux maires et aux conseillers. Les salaires et les frais de déplacement pour les affaires de la municipalité en dehors de Dieppe sont autorisés par l'arrêté A-3 et la politique A-27.

En 2019, les salaires et les indemnités ont totalisé 265 932 \$. Ils sont présentés en détail dans le tableau 1 ci-dessous.



TABLEAU 1
Rémunération du conseil

	SALAIRES	INDEMNITÉS PAYÉES	TOTAL
Maire Yvon Lapierre	51 789 \$	13 350 \$	65 139 \$
Conseiller Daniel Allain	20 680 \$	4 055 \$	24 735 \$
Conseillère Patricia Arsenault	19 829 \$	4 517 \$	24 346 \$
Conseillère Lise LeBouthillier	20 680 \$	2 998 \$	23 678 \$
Conseiller Jean-Marc Brideau	20 680 \$	6 506 \$	27 186 \$
Conseiller Jean-Claude Cormier	19 829 \$	3 504 \$	23 333 \$
Conseiller Ted Gaudet*	21 226 \$	6 743 \$	27 969 \$
Conseiller Ernest Thibodeau**	21 677 \$	3 951 \$	25 628 \$
Conseiller Roger LeBlanc	20 680 \$	3 238 \$	23 918 \$

* Maire suppléant de juin à décembre 2019

** Maire suppléant de janvier à mai 2019

SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES

L'un des objectifs d'une municipalité, comme l'indique la Loi sur la gouvernance locale, est de favoriser le mieux-être économique, social et environnemental de sa collectivité. Grâce à leurs efforts, les organismes communautaires appuient la municipalité dans cette mission. Les subventions de 500 \$ ou plus figurent dans ce rapport à l'annexe 3. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec le personnel de l'hôtel de ville.

En 2019, la Ville de Dieppe a versé 9 000 \$ en subventions à des fins sociales par le biais de la politique A-37 dont l'objectif est d'offrir aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement ouvert au public la possibilité de recevoir une commandite.

Dieppe dispose également d'une politique (L-13) visant à offrir un soutien aux groupes communautaires accrédités lors de leurs événements à Dieppe, et par le fait même, d'offrir une gamme d'activités récréatives, culturelles ou sociales propices aux résidents, tels que la parade du père Noël. Ce sont 4 500 \$ en subventions à des fins sociales qui ont été accordées en lien avec la politique L-13.

La Ville de Dieppe a également offert 180 650 \$ en subventions aux groupes communautaires pour leurs opérations (politique L-15) dans le but de les appuyer dans leur offre de services à la communauté et 4 875 \$ à des jeunes de Dieppe pour les soutenir dans leur participation à des championnats sportifs ou culturels (politique L-19).

Afin d'encourager et de soutenir les organismes communautaires accrédités à offrir des événements à Dieppe, le conseil municipal a adopté en 2010 une politique concernant les programmes de subventions pour l'accueil d'événements (politique L-16). Ce sont 111 112 \$ en 2019 qui ont été remis par la municipalité en échange d'une visibilité lors des divers événements tels que le Festival Inspire, le Festival Frichti et le Festival de la récolte.

En 2016, la Ville de Dieppe a adopté une politique (L-20) régissant les demandes de dons dans le but d'offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents de Dieppe. La municipalité a octroyé 6 750 \$ en dons en 2019.

Quant aux subventions environnementales, ce sont 6 852 \$ qui ont été accordés à des résidents de Dieppe en 2019 pour l'achat de bornes de recharge résidentielles pour véhicules électriques (politique Z-3).

De plus, certaines ententes sont conclues avec la municipalité afin d'accorder des subventions à divers organismes et institutions de la région qui offrent des services aux résidents de Dieppe. Le tableau ci-dessous résume les subventions attribuées en 2019 à des fins sociales et environnementales.



Tableau 2

Subventions à des fins sociales et environnementales (annexe 3)

Demandes de commandites (politique A-37)	9 000 \$
Partenariats avec le secteur associatif (politique L-13)	4 500 \$
Subventions à des groupes communautaires (politique L-15)	180 650 \$
Programme de subventions pour l'accueil d'événements (politique L-16)	111 112 \$
Appui financier à un jeune ou groupe jeunesse (politique L-19)	4 875 \$
Demandes de dons (politique L-20)	6 750 \$
Incitatif financier envers l'installation de borne de recharge à usage domestique (politique Z-3)	6 852 \$
Ententes avec le conseil municipal	280 000 \$
Divers (Clinique des réfugiés, Centraide, etc.)	6 500 \$
Total	610 239 \$

ACTIVITÉS ET SUBVENTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Le 25 mai 2010, le conseil municipal de Dieppe a adopté l'arrêté Z-22 qui porte sur l'affichage extérieur commercial. Suite à l'adoption de cet arrêté, un programme de subvention qui vise à aider les entreprises de la Ville de Dieppe à installer des affiches bilingues à l'extérieur a été créé.

La Ville de Dieppe a accordé 7 564 \$ en subventions à sept entreprises de la municipalité pour l'achat d'une nouvelle enseigne ou la modification d'une enseigne existante en 2019 par le biais de ce programme. Les subventions accordées dans le cadre de ce programme représentent jusqu'à 40 % du coût total des travaux et possèdent un plafond maximum de 3 000 \$.

Vous retrouverez les détails des subventions de plus de 500 \$ accordées par la Ville de Dieppe en 2019 à titre de développement économique à l'annexe 4.

En ce qui concerne les activités de développement économique de la municipalité, elles sont menées par Expansion Dieppe, l'agence de développement économique de la Ville de Dieppe. Vous trouverez le rapport annuel 2019 d'Expansion Dieppe sur leur site Web au expansiondieppe.ca



SERVICES



La Ville de Dieppe a comme mission d'offrir des services de qualité aux résidents, tout en s'assurant de prendre des décisions responsables pour le bien de tous.

Lors du processus budgétaire qui se déroule à l'automne, les différents secteurs de la municipalité définissent les activités et initiatives pour l'année à venir. Pour ce faire, ils se basent sur les priorités établies par le conseil municipal. Par la suite, le conseil procède aux délibérations du budget proposé et l'adopte lors de la réunion régulière du mois de décembre.

En 2019, le conseil a adopté un budget de fonctionnement général de 56 488 232 \$. Les revenus réels ont totalisé 57 383 869 \$ tandis que les dépenses réelles ont totalisé 56 760 265 \$, donnant lieu à un excédent de 623 604 \$.

La Ville dispose aussi d'un budget de fonctionnement pour assurer les services d'approvisionnement en eau et l'évacuation des eaux usées. Le budget approuvé s'élevait à 12 929 141 \$. Les revenus réels ont atteint 13 036 420 \$ comparativement à 15 737 236 \$ pour les dépenses réelles, donnant lieu à un déficit de 2 700 816 \$.

SERVICES GÉNÉRAUX

Dépenses totales: 56 760 265 \$

SERVICES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Dépenses totales: 6 285 407 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration de la municipalité, c'est-à-dire les salaires et les indemnités du maire et des conseillers en plus des frais d'interprétation des réunions publiques (227 762 \$); les salaires et indemnités de l'administration (2 415 588 \$) qui comprend le directeur général (2 employés), le chef de direction aux Services à la communauté, le Bureau du secrétaire municipal (3 employés), le Service des ressources humaines (4 employés), le Service des technologies de l'information (4 employés), le Service des finances (6 employés), la réception centrale (2 employés), le Service des communications (4 employés) et le directeur du Service de la performance organisationnelle.

Les services d'administration générale comprennent également les frais associés au fonctionnement et à l'entretien de l'hôtel de ville (614 988 \$); les frais juridiques et de vérification (367 527 \$); le coût de l'évaluation foncière dans les limites de la ville (612 830 \$); les autres frais administratifs (1 242 402 \$); l'assurance responsabilité civile (216 608 \$) et les subventions à des organismes (587 702 \$).

SERVICES D'URBANISME, D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Dépenses totales: 2 174 823 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à la commission d'urbanisme (18 612 \$); la planification et le développement (544 759 \$); le remembrement foncier et la réserve foncière (129 620 \$); la corporation de développement économique - Expansion Dieppe (1 152 227 \$); la commission de développement économique 3+ (149 100 \$); le plan de développement durable (87 986 \$); et l'embellissement et l'amélioration de terrains (92 519 \$).

SERVICES D'HYGIÈNE DU MILIEU

Dépenses totales: 1 155 561 \$

La municipalité fournit un service de collecte et d'élimination des déchets bleus, clairs et verts à toutes les habitations résidentielles. La Ville de Dieppe possède un contrat de six ans avec Fero Waste & Recycling inc. pour la collecte des matières usées solides produites par les résidents (656 242 \$), qui sont ensuite recyclées ou éliminées aux installations d'Éco 360 de la Commission de services régionaux du sud-est (499 319 \$).

SERVICES DE PROTECTION

Dépenses totales: 13 864 365 \$

Ces services comprennent les dépenses relatives à la prestation du service de police municipale (5 525 622 \$) qui, depuis 1998, est offert par la Gendarmerie royale du Canada (GRC). On retrouve aussi dans cette catégorie les services de protection contre les incendies (7 627 107 \$) et les mesures d'urgence (920 \$).

Le Service d'incendie de Dieppe existe afin de protéger la vie et la propriété des résidents et visiteurs de Dieppe et des environs par l'entremise de la prévention, l'éducation, la lutte aux incendies, les sauvetages, ainsi que la prestation de soins médicaux d'urgence. Le Service d'incendie de Dieppe est un service qui répond à un éventail de dangers. La Division de la formation assure une main-d'œuvre compétente et aux aguets de la technologie qui peut répondre à n'importe quel sinistre. Les 43 employés assurent un service professionnel 24 heures par jour, 365 jours par année.

- 2 casernes
- 1 chef
- 2 chefs de district
- 9 capitaines
- 24 pompiers à temps plein
- 4 pompiers occasionnels
- 1 camion à échelle
- 2 autopompes,
- 1 autopompe-citerne
- 1 véhicule de sauvetage
- 1 VTT
- 5 camions utilitaires sport
- 1 camion 4x4
- 1 bateau

Des frais ont également été engagés pour l'inspection de constructions (357 186 \$), l'exécution des arrêtés (260 422 \$), la protection des animaux (2 929 \$) et la destruction des insectes et parasites (90 179 \$).

SERVICES GÉNÉRAUX (SUITE)

SERVICES DE TRANSPORT

Dépenses totales: 8 467 272 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration, formation, génie civil, planification et surveillance (1 235 837 \$); au matériel général, ateliers et autres bâtiments (1 265 776 \$); aux services de la circulation et d'entretien des routes (été 1 917 830 \$ et hiver 1 625 141 \$); à l'éclairage des voies publiques (503 703 \$); au transport en commun (1 495 736 \$) et à la gestion des actifs (423 249 \$).

Le Service d'ingénierie, composé de quatre ingénieurs, incluant le poste de direction, cinq technologues en ingénierie ainsi que quatre étudiants en ingénierie pendant l'été, s'occupe entre autres de la gestion de la circulation, de l'éclairage des rues, de la conception et la réalisation de projets capitaux de construction, du programme de préservation de l'asphalte et de l'assurance de qualité des nouveaux développements résidentiels et commerciaux.

Quant au Service des travaux publics, il inclut le Secteur du transport, le Secteur eau et égout, et le Secteur flotte municipale et atelier mécanique. On y retrouve 38 employés permanents, quatre employés auxiliaires et cinq gestionnaires. Les travaux publics possèdent 88 pièces amovibles (lames, pelles, etc.) et 50 pièces d'équipement mobiles telles que des charrues, souffleuses à neige, remorques et épanduses à sel. Il est à noter que cinq véhicules ont été remplacés en 2019 pour un coût de 803 000 \$.

Les services de transport de la municipalité incluent le transport en commun et le transport adapté.

En ce qui concerne le transport en commun, un total d'un peu plus de 14 000 heures annuelles de service est offert via trois trajets sur le territoire de Dieppe à une fréquence moyenne de 30 minutes en semaine avec certaines réductions le samedi et le dimanche. S'ajoute à ceci, le service de navette offrant gratuitement aux gens devant se déplacer aux deux extrémités est et sud de la municipalité, la possibilité de rejoindre les autobus du transport en commun. En 2019, Dieppe a augmenté considérablement son achalandage et a, par conséquent, vu ses revenus augmenter à environ 350 000 \$ pour la première fois de son histoire. La Ville a également établi une initiative offrant des espaces de stationnements incitatifs gratuits pour favoriser le covoiturage et l'utilisation du transport en commun.

Le transport adapté continu d'être un service convoité par de nombreux résidents dont la mobilité est réduite. Avec le vieillissement de la population, la demande de ce service essentiel grandit annuellement.

SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS

Dépenses totales: 7 695 352 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration des services (619 818 \$), à l'entretien des deux arénas (1 564 697 \$); du Centre aquatique et sportif (1 710 127 \$); des centres communautaires (750 853 \$); des terrains de jeux et des parcs (2 485 312 \$); des autres services récréatifs (542 136 \$); de la formation et perfectionnement (2 978 \$); ainsi qu'aux services de la bibliothèque (19 431 \$).

Cette catégorie est partiellement financée par les frais d'utilisation, lesquels ont généré 1 599 318 \$ en 2019 (les arénas: 780 793 \$; le Centre aquatique et sportif: 640 184 \$; les commandites: 74 138 \$ ainsi que les inscriptions aux activités et les revenus de location: 118 917 \$).

Le Service culture, loisirs et vie communautaire, qui se charge du développement, de l'entretien et de la gestion des installations récréatives, en plus d'organiser des événements spéciaux et de créer des partenariats propices au développement social, compte 43 employés.

SERVICES FINANCIERS

Dépenses totales: 17 117 485 \$

Cette catégorie comprend les frais du service de la dette (frais en intérêts de 1 667 490 \$ et remboursement de capital 5 864 768 \$), du contrat de location-acquisition (frais en intérêts de 439 298 \$ et remboursement de capital 435 315 \$), les transferts aux fonds de réserve pour de futures dépenses (2 643 182 \$ pour la réserve d'immobilisation générale et 547 000 \$ vers la réserve de fonctionnement général), les dépenses en capital (5 517 801 \$) ainsi que l'ajustement pour paiements tenant lieu d'impôt foncier (2 631 \$).



SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES

Dépenses totales: 15 737 236 \$

SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU

Dépenses totales: 6 811 438 \$

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l'administration et au personnel (2 125 324 \$), à l'achat de l'eau de la Ville de Moncton (1 878 036 \$), à un règlement judiciaire (1 823 432 \$) ainsi qu'au traitement et à la distribution de l'eau (984 646 \$).

SERVICES DE COLLECTE ET ÉVACUATION DES EAUX USÉES

Dépenses totales: 5 263 321 \$

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l'administration et au personnel (1 078 557 \$), le traitement des eaux usées payé à TransAqua qui gère l'usine de traitement des eaux usées du Grand Moncton (2 163 508 \$), à un règlement judiciaire (1 491 899 \$) ainsi qu'au fonctionnement et à l'entretien du système d'eau et égout (456 054 \$).

En 2017, le service de collecte et d'évacuation des eaux usées a encouru un déficit de 73 308 \$. Ce montant est imputé au budget de ce service à la deuxième année qui suit cet exercice tel que prescrit dans la loi sur la gouvernance.

SERVICES FINANCIERS POUR LES SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES

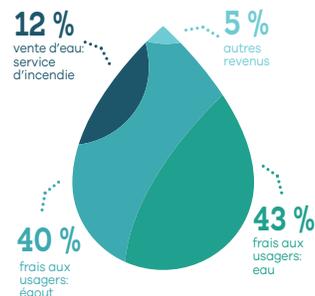
Dépenses totales: 3 662 477 \$

Cette catégorie comprend les frais du service de la dette (frais en intérêts de 900 764 \$ et remboursement de capital 1 850 000 \$), les transferts aux fonds de réserve pour dépenses futures (288 000 \$ pour la réserve d'immobilisation et 56 000 \$ vers la réserve de fonctionnement) en plus des dépenses en capital (567 713 \$).

BUDGET D'EAU ET ÉGOUT



Les fonds de ce budget proviennent des frais perçus lors du paiement des factures d'eau et égout. Il sert à l'entretien de notre infrastructure d'eau et égout, au traitement des eaux usées, au remboursement de la dette et à l'achat de l'eau consommée par les usagers.



2019
12,9 M \$

Dieppe.ca



ANNEXE 1 – RÉUNIONS ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

Dates	Réunions	Yvon Lapierre	Daniel Allain	Patricia Arseneault	Lise LeBouthillier	Jean-Marc Brideau	Jean-Claude Cormier	Ted Gaudet	Ernest Thibodeau	Roger LeBlanc
		Maire	Conseiller général	Conseillère générale	Conseillère générale	Conseiller quartier 1	Conseiller quartier 2	Conseiller quartier 3	Conseiller quartier 4	Conseiller quartier 5
14 janvier	Ordinaire									
28 janvier	Ordinaire									
11 février	Ordinaire									
25 février	Ordinaire									
11 mars	Ordinaire									
25 mars	Ordinaire									
8 avril	Ordinaire									
23 avril	Ordinaire									
13 mai	Ordinaire									
27 mai	Ordinaire									
10 juin	Ordinaire									
24 juin	Ordinaire									
8 juillet	Ordinaire									
12 août	Ordinaire									
9 septembre	Ordinaire									
23 septembre	Ordinaire									
15 octobre	Ordinaire									
28 octobre	Ordinaire									
12 novembre	Ordinaire									
25 novembre	Ordinaire									
9 décembre	Ordinaire									

Légende

	Présent
	Absent

Nombre de réunions extraordinaires: 0

Nombre de membres ayant utilisé des moyens de communication électroniques: 0

ANNEXE 2 - RÉUNIONS À HUIS CLOS

2019-01-14

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)c)*)
- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)g)*)
- Renseignements personnels (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)b)*)

2019-01-28

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)c)*)

2019-02-11

Genre de questions débattues:

- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)d)*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)d)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)c)*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)j)*)

2019-02-19

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)c)*)

2019-02-25

Genre de questions débattues:

- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)g)*)

2019-03-11

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)c)*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)d)*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)d)*)
- Renseignements personnels (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)b)*)

2019-03-25

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)c)*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)j)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)c)*)

2019-04-08

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)c)*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)d)*)

ANNEXE 2 – RÉUNIONS À HUIS CLOS (SUITE)

2019-05-13

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)c)*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)d)*)
- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)g)*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)j)*)
- Renseignements personnels (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)b)*)

2019-05-27

Genre de questions débattues:

- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)g)*)
- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)g)*)

2019-06-10

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)c)*)
- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)g)*)

2019-06-24

Genre de questions débattues:

- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)d)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)c)*)
- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)g)*)

2019-07-08

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)c)*)
- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)g)*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)j)*)

2019-08-12

Genre de questions débattues:

- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)g)*)

ANNEXE 2 – RÉUNIONS À HUIS CLOS (SUITE)

2019-09-09

Genre de question débattue:

- Renseignements personnels
(*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1b)*)
- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local
(*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1g)*)

2019-09-23

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat
(*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat
(*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1c)*)

2019-10-02

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat
(*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1c)*)
- Questions de travail et d'emploi
(*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1j)*)
- Questions de travail et d'emploi
(*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1j)*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds
(*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1d)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat
(*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1c)*)

2019-10-15

Genre de questions débattues:

- Questions de travail et d'emploi
(*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1j)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat
(*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat
(*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat
(*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1c)*)

2019-10-28

Genre de questions débattues:

- Questions de travail et d'emploi
(*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1j)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat
(*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1c)*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds
(*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1d)*)

2019-11-12

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat
(*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1c)*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds
(*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1d)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat
(*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat
(*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1c)*)

ANNEXE 2 – RÉUNIONS À HUIS CLOS (SUITE)

2019-11-25

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)c)*)
- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)g)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)c)*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)j)*)

2019-12-09

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale - art. 68(1)c)*)

ANNEXE 3 – SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES

Bénéficiaire	Type	Montant	Versée en numéraire ou nature	Modalités et conditions	Objet	Avantage tiré par Dieppe
Semaine de la fertité	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Journée internationale de la femme	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Fundy Opera Festival	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Greater Moncton Asian Heritage Month Festival	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Défi Hockey Francofun	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Jour de la terre Dieppe, Moncton, Riverview	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Sommet de jeunesse Leadership	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
YWCA: Women of distinction awards	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Compétition d'esprit	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Greater Moncton Girls rock camp	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir du financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Réseau de Développement Économique et d'Employabilité (RDEE NB)	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir du financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Bowl for Kids Sake	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir du financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Colloque 2019 Donner une voix à son écriture	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir du financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Famille des Melanson	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir du financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Muddy River Rollers	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir du financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
AFRO Cultures D'ici 2020	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir du financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Casse-Noisette	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir du financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Concerts de musique baroque	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir du financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Ballet Atlantique du Canada	Fin sociale	10 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Campagne évolution U de M	Fin sociale	50 000 \$	Numéraire	Appuyer les organismes qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Campagne Sauvegarde de la Cathédrale	Fin sociale	10 000 \$	Numéraire	N/A	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Fondation des Jeux de l'Acadie	Fin sociale	15 000 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Institut de recherche du cancer	Fin sociale	10 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Parade du père Noël	Fin sociale	2 000 \$	Numéraire	Offrir un soutien à nos groupes communautaires accrédités lors de leurs événements à Dieppe Offrir une gamme d'activités récréatives, culturelles ou sociales et propices pour nos résidents	Politique L-13	Offre de services à la communauté
Paroisse St-Anselme	Fin sociale	2 500 \$	Numéraire	Offrir un soutien à nos groupes communautaires accrédités lors de leurs événements à Dieppe Offrir une gamme d'activités récréatives, culturelles ou sociales et propices pour nos résidents	Politique L-13	Offre de services à la communauté

ANNEXE 3 – SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES (SUITE)

Bénéficiaire	Type	Montant	Versée en numéraire ou nature	Modalités et conditions	Objet	Avantage tiré par Dieppe
Cadets de l'armée	Fin sociale	2 400 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Club d'âge d'or - Dieppe	Fin sociale	2 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Repaire jeunesse	Fin sociale	50 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Club gymnastique rythmique Extenso	Fin sociale	14 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Maison de jeunes - Dieppe	Fin sociale	54 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Programme d'intervenant de rue	Fin sociale	46 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
P.R.O. Jeunesse	Fin sociale	3 750 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Scouts de Dieppe	Fin sociale	6 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Vétérans militaires de Dieppe	Fin sociale	2 500 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Divers jeunes de Dieppe	Fin sociale	4 875 \$	Numéraire	Soutenir nos jeunes qui participent à des championnats sportifs ou culturels	Politique L-19	Offre de services à la communauté
Échec aux crimes	Fin sociale	750 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents de Dieppe	Politique L-20	Offre de services à la communauté
Radiothon de l'Arbre de l'Espoir	Fin sociale	2 500 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents de Dieppe	Politique L-20	Offre de services à la communauté
SIDA	Fin sociale	1 500 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents de Dieppe	Politique L-20	Offre de services à la communauté
Banque alimentaire 2 ^e chance	Fin sociale	2 000 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents de Dieppe	Politique L-20	Offre de services à la communauté
Théâtre Capitol inc.	Fin sociale	75 000 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Centre des arts et de la culture de Dieppe	Fin sociale	110 000 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents. Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Francofête en Acadie	Fin sociale	30 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe Encourager et soutenir l'accueil d'événements par des groupes reconnus par une association provinciale ou nationale qui n'ont pas de représentation à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Festival de la récolte	Fin sociale	3 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe Encourager et soutenir l'accueil d'événements par des groupes reconnus par une association provinciale ou nationale qui n'ont pas de représentation à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Festival Frichti	Fin sociale	20 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe Encourager et soutenir l'accueil d'événements par des groupes reconnus par une association provinciale ou nationale qui n'ont pas de représentation à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Championnat de soccer provincial	Fin sociale	750 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Politique L-16	Offre de services à la communauté

ANNEXE 3 – SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES (SUITE)

Bénéficiaire	Type	Montant	Versée en numéraire ou nature	Modalités et conditions	Objet	Avantage tiré par Dieppe
Festival Hubcap	Fin sociale	4 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe Encourager et soutenir l'accueil d'événements par des groupes reconnus par une association provinciale ou nationale qui n'ont pas de représentation à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Festival Nothrup Fry	Fin sociale	1 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe Encourager et soutenir l'accueil d'événements par des groupes reconnus par une association provinciale ou nationale qui n'ont pas de représentation à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Festival international du cinéma francophone en Acadie	Fin sociale	3 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe Encourager et soutenir l'accueil d'événements par des groupes reconnus par une association provinciale ou nationale qui n'ont pas de représentation à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Salon du livre	Fin sociale	33 600 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe Encourager et soutenir l'accueil d'événements par des groupes reconnus par une association provinciale ou nationale qui n'ont pas de représentation à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Festival Inspire	Fin sociale	5 762 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe Encourager et soutenir l'accueil d'événements par des groupes reconnus par une association provinciale ou nationale qui n'ont pas de représentation à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Association africaine du Nouveau-Brunswick	Fin sociale	10 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe Encourager et soutenir l'accueil d'événements par des groupes reconnus par une association provinciale ou nationale qui n'ont pas de représentation à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Association des Congolais	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Tenu de l'activité à Dieppe	Activité: mois de l'histoire des noirs	Promotion de la diversité culturelle
Centraide	Fin sociale	3 000 \$	Numéraire	Le programme s'applique aussi aux nouveaux arrivants de Dieppe	Programme: champion de la diversité	Promotion de la diversité culturelle
Clinique des réfugiés	Fin sociale	3 000 \$	Numéraire	Les résidents de Dieppe sont admissibles aux services de la clinique	Services conseils	Stratégie d'immigration
Divers résidents de Dieppe	Fin environnementale	6 852,17 \$	Numéraire	L'aide financière offerte par le programme d'incitatif couvre le coût d'achat d'une borne de recharge excluant les taxes jusqu'à un maximum de 1 000 \$ par borne de recharge.	Politique Z-3	Plan de développement durable - réduction des gaz à effet de serre

ANNEXE 4 – SUBVENTIONS À DES FINS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Bénéficiaire	Montant	Versée en numéraire ou nature	Modalités et conditions	Objet	Avantage tiré par Dieppe
Art-Artiste	580	Numéraire	La subvention représente jusqu'à 40 % du coût total des travaux et a un plafond de 3 000 \$	Programme de subvention à l'affichage extérieur	Franciser le paysage linguistique de Dieppe
Bar de beauté SOHO	750,24	Numéraire	La subvention représente jusqu'à 40 % du coût total des travaux et a un plafond de 3 000 \$	Programme de subvention à l'affichage extérieur	Franciser le paysage linguistique de Dieppe
Association de soutien aux services et à l'emploi du NB	344	Numéraire	La subvention représente jusqu'à 40 % du coût total des travaux et a un plafond de 3 000 \$	Programme de subvention à l'affichage extérieur	Franciser le paysage linguistique de Dieppe
Noël & Associates	910,38	Numéraire	La subvention représente jusqu'à 40 % du coût total des travaux et a un plafond de 3 000 \$	Programme de subvention à l'affichage extérieur	Franciser le paysage linguistique de Dieppe
Peach Marketing	2 600	Numéraire	La subvention représente jusqu'à 40 % du coût total des travaux et a un plafond de 3 000 \$	Programme de subvention à l'affichage extérieur	Franciser le paysage linguistique de Dieppe
SFL Partenaire de Desjardins Sécurité	1 339,89	Numéraire	La subvention représente jusqu'à 40 % du coût total des travaux et a un plafond de 3 000 \$	Programme de subvention à l'affichage extérieur	Franciser le paysage linguistique de Dieppe
Spa Somanti	1 040	Numéraire	La subvention représente jusqu'à 40 % du coût total des travaux et a un plafond de 3 000 \$	Programme de subvention à l'affichage extérieur	Franciser le paysage linguistique de Dieppe

ANNEXE 5 – FRAIS D'UTILISATION

La tarification des installations et des espaces municipaux est régie par la politique L-1 (2018).

Taux de location des arénas avec glace 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019 (avec augmentation de 2 % du taux régulier)

	Régulier samedi et dimanche lundi au vendredi 16 h à 21 h 59 et jours fériés	Jour 40 % lundi au vendredi 6 h à 15 h 45	Soir 20 % 22 h - 1 h	Jeunesse accrédité 40 %	Hors saison Jeunesse accrédité 20 %	
OLYMPIQUE						
	243 \$	146 \$	194 \$	146 \$	194 \$	
ST-ANSELME						
	227 \$	136 \$	181 \$	136 \$	181 \$	
CENTENAIRE						
	201 \$	121 \$	161 \$	121 \$	161 \$	

1^{er} juin 2019 au 31 mai 2022

		Régulier samedi et dimanche / lundi au vendredi 16 h – 21 h 59	Jour 40 % lundi au vendredi 6 h à 15 h 45	Soir 20 % 22 h à 1 h	Jeunesse accrédité 40 %	Hors saison Jeunesse accrédité 20 %
1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020	Olympique	250 \$	150 \$	200 \$	150 \$	200 \$
	St-Anselme	230 \$	140 \$	185 \$	140 \$	185 \$
	Centenaire	205 \$	123 \$	165 \$	125 \$	165 \$

Augmentation du taux régulier de 2 % en 2019-2020, consolidation à un taux de glace en 2020-2021 (aucune augmentation pour la glace Olympique) et augmentation de 5 % en 2021-2022. Les taux sont arrondis et incluent les taxes.

Taux du jour

Désigne une location entre 6 h et 15 h 45 du lundi au vendredi.

Taux du soir

Désigne une location qui débute à 22 h ou plus tard.

Taux jeunesse

Désigne toute location de glace par un groupe jeunesse accrédité par le Service culture, loisirs et vie communautaire de la Ville de Dieppe qui utilise principalement les arénas pour leur sport respectif. Le taux jeunesse consiste en un rabais de 40 % du taux régulier, avant les taxes.

Taux hors saison

Le taux hors saison de jour désigne toute location après ou avant la saison régulière telle que définie dans la Politique L-8 – Attribution d'installations récréatives entre 6 h et 15 h 45. Le taux hors saison consiste en un rabais de 20 % du taux régulier, avant les taxes.

ANNEXE 5 – FRAIS D'UTILISATION (SUITE)

Taux de location des aréas sans glace (aucune augmentation)

Date	Groupe régulier		Groupe accrédité	
	L'HEURE	PAR JOUR (MAX 12 H)	L'HEURE	PAR JOUR (MAX 12 H)
Saisons 2019-2021	110 \$	1105 \$	66 \$	663 \$

Forfait de spectacle

Date	Groupe régulier		Groupe accrédité	
	Par jour de l'événement (MAX 12 H)	Montage/démontage journée avant ou après 50 %	Par jour de l'événement (MAX 12 H)	Montage/démontage journée avant ou après
Saisons 2019-2021	2 500 \$	1 250 \$	1 500 \$	750 \$

Le forfait comprend le nettoyage, l'utilisation de certains vestiaires, l'utilisation des salles de bains, l'utilisation du foyer et de la billetterie.

Liste d'équipement ou de service avec prix (en sus des taux de location)

Équipement ou service	Taux
Chaise (120 disponibles)	1 \$ / chaise
Table (30 disponibles)	2 \$ / table
Scène en plateau (24 unités disponibles)	25 \$ chacune
Rideau noir	500 \$
Faire enlever la porte d'entrée de la surfaceuse	200 \$
Faire enlever la baie vitrée	Au complet (avec restrictions): 1 000 \$ Par fenêtre: 10 \$
Barricade en métal 4 pieds X 8 pieds (100 disponibles)	5 \$/barricade

Notes:

1. Ces taux incluent les taxes.
2. Ces taux sont arrondis au dollar près.
3. Minimum de location d'un bloc de 3 heures, à moins qu'elle ne soit suivie d'une autre location.

ANNEXE 5 – FRAIS D'UTILISATION (SUITE)

Taux de location du site événementiel

Date	Groupe régulier		Groupe accrédité	
	Par jour de l'événement (MAX 12 H)	Montage/démontage journée avant ou après 50 %	Par jour de l'événement (MAX 12 H)	Montage/démontage journée avant ou après 50 %
Saison 2019	Non disponible			
Saisons 2020-2021	1500 \$	750 \$	900 \$	450 \$

Nettoyage non inclus, le site doit être remis à son état initial.

Liste d'équipement ou de services avec prix (en sus du forfait événement spécial)

Équipement ou service	Taux
Poubelle (20 disponibles)	5 \$ poubelle
Scène en plateau (24 unités disponibles)	25 \$ chacune
Barricade en métal 4 pieds X 8 pieds (100 disponibles)	5 \$ barricade
Table de pique-nique (20 disponibles)	10 \$ table
Électricité (électricien inclus)	250 \$ branchement et débranchement
Branchement d'eau (test d'eau inclus)	75 \$

Notes:

1. Ces taux incluent les taxes.
2. Ces taux sont arrondis au dollar près.

Tableau 1

Taux de location des salles communautaires

En vigueur jusqu'au 31 août 2019

	Régulier	Groupes récréatifs non accrédités lundi au jeudi	Groupes accrédités ou à but non lucratif
Salle A / Foyer Capacité 50 personnes			
Taux horaire	63 \$	40 \$	15 \$
Demi-journée (4 h)	200 \$	120 \$	45 \$
Journée complète (8 h +)	375 \$	225 \$	75 \$
Salle B / Brunch Capacité 150 personnes			
Taux horaire	83 \$	50 \$	15 \$
Demi-journée (4 h)	250 \$	150 \$	45 \$
Journée complète (8 h +)	450 \$	270 \$	75 \$
Salles combinées			
Taux horaire	115 \$	70 \$	22,50 \$
Demi-journée (4 h)	350 \$	210 \$	67,50 \$
Journée complète (8 h +)	635 \$	380 \$	112,50 \$

Notes:

1. Ces taux incluent les taxes.
2. Toute location de promenade en traîneau tiré par des chevaux bénéficiera d'un taux réduit de 30 \$ l'heure pour la location d'une salle.

ANNEXE 5 – FRAIS D'UTILISATION (SUITE)

Tableau 2

Taux de location des salles communautaires

1^{er} septembre 2019 au 31 mai 2022

	Régulier Secteur public, secteur privé et individu	Groupes accrédités	Organisme à but non lucratif enregistré et groupes récréatifs lundi au jeudi
Salle capacité 0 à 50 personnes			
Taux horaire	63 \$	40 \$	15 \$
Demi-journée (4 h)	200 \$	120 \$	45 \$
Journée complète (8 h +)	375 \$	225 \$	75 \$
Salle capacité 51 à 150 personnes			
Taux horaire	83 \$	50 \$	15 \$
Demi-journée (4 h)	250 \$	150 \$	45 \$
Journée complète (8 h +)	450 \$	270 \$	75 \$
Salles combinées au pavillon Rotary, au Centre Arthur-J.-LeBlanc et au complexe communautaire intergénérationnel			
Taux horaire	120 \$	55 \$	80 \$
Demi-journée (4 h)	360 \$	165 \$	240 \$
Journée complète (8 h +)	600 \$	275 \$	400 \$
Frais d'utilisation de cuisine (comprends vaisselle, four, réchauds, cafetière, plaquette)			
Cuisine par utilisation	175 \$	75 \$	100 \$

Forfait d'événements spéciaux 1 200 \$:

Salles combinées pour la journée et soirée, de 8 h à 2 h (total de 18 heures d'utilisation).

Inclus le temps de montage dans la grande salle seulement, la veille de l'événement spécial entre 18 h et 22 h, et le temps de démontage le lendemain de l'événement spécial entre 8 h et 10 h.

Inclus l'utilisation de la cuisine.

L'assurance pour un permis d'alcool pour occasion spéciale n'est pas comprise.

Notes:

1. Ces taux incluent les taxes.
2. Toute location d'installation récréative, ou de promenade en traîneau tiré par des chevaux, bénéficiera d'une salle à un taux réduit de 35 \$ l'heure suivant ladite location.
3. Les frais pour l'utilisation de la cuisine sont définis par l'utilisation d'équipement de cuisine (ex.: préparation de nourriture ou service de traiteur).
4. «Salles combinées» désigne soit les deux salles communautaires situées au pavillon Rotary, soit les deux salles communautaires situées au 2^e étage du Centre Arthur-J.-LeBlanc ou soit les trois salles communautaires situées au 2^e étage du complexe communautaire intergénérationnel.

ANNEXE 5 – FRAIS D'UTILISATION (SUITE)

TABLEAU 1

Taux de location des terrains sportifs

En vigueur jusqu'au 31 décembre 2019

Bloc de temps	Taux régulier						Taux jeunesse accrédité			
	2 h	5 h	12 h	Saison avec lumières	Saison 2 h lundi au jeudi	Saison sans lumières	2 h	5 h	12 h	Saison 40 %
Taxes comprises	22 \$	42 \$	108 \$	472 \$	243 \$	406 \$	14 \$	25 \$	65 \$	243 \$

TABLEAU 2

Taux de location des terrains sportifs

Bloc de temps	Taux régulier	Taux jour	Taux jeunesse accrédité	
	lundi au vendredi 16 h à 22 h 59	lundi au vendredi 6 h à 15 h 59	Terrain régulier 1 heure	Terrain pratique 1 heure
Saison 2020	8 \$	5 \$	5 \$	3 \$
Saison 2021	9 \$	6 \$	6 \$	3 \$

Notes:

- Le taux jeunesse accrédité est offert aux groupes jeunesse accrédité par le Service culture, loisirs et vie communautaire de la Ville de Dieppe. Ce taux consiste en un rabais de 40 % du taux régulier, avant les taxes.
- Toute location doit être **réservée et confirmée** par le Service culture, loisirs et vie communautaire.
- Le Secteur des installations récréatives s'occupe de l'**entretien** (ex.: coupe du gazon) et de la **préparation** régulière des terrains (ex.: les lignes).
- Toute **demande spéciale** de préparation de terrain doit être envoyée au/à la responsable des réservations.
- L'utilisation des lumières coûte 24 \$ par soir/terrain, taxes comprises, et sera gratuite pour les groupes jeunesse qui paient des frais de location de terrain.
- Les taux sont sujets au changement advenant une modification à la TVH.

Taux de location du Centre aquatique et sportif

	1 ^{er} septembre 2017 au 31 août 2019	1 ^{er} septembre 2019 au 31 août 2020	1 ^{er} septembre 2020 au 31 août 2021	1 ^{er} septembre 2021 au 31 mai 2022
		5 %	2 %	2 %
Bassin de natation				
1 – 65 personnes	125 \$	130 \$	135 \$	140 \$
66 – 94 personnes	175 \$	185 \$	190 \$	195 \$
95 – 121 personnes	232 \$	245 \$	250 \$	255 \$
122 – 150 personnes	298 \$	315 \$	320 \$	325 \$
Bassin d'exercice				
1 – 46 personnes	71 \$	75 \$	75 \$	80 \$
Bassin récréatif				
1 – 60 personnes	157 \$	165 \$	170 \$	175 \$
61 – 130 personnes	214 \$	225 \$	230 \$	235 \$
Trois bassins				
1 – 100 personnes	310 \$	325 \$	330 \$	335 \$
101 – 150 personnes	411 \$	430 \$	440 \$	450 \$
151 – 241 personnes	513 \$	540 \$	550 \$	560 \$
242 – 320 personnes	573 \$	600 \$	610 \$	620 \$

Notes:

- Ces taux sont arrondis et les taxes sont comprises.
- Le taux semaine avant 16 h sera réduit de 10 \$ l'heure.
- Le taux «jeunesse» désigne toute location de la piscine par un groupe jeunesse aquatique accrédité par le Service culture, loisirs et vie communautaire et bénéficiera d'un rabais de 40 % du taux régulier.
- Le taux «groupe accrédité» désigne toute location de la piscine pour la tenue d'un événement d'envergure par un groupe accrédité par le Service culture, loisirs et vie communautaire et les écoles de Dieppe et bénéficiera d'un rabais de 30 % du taux régulier.

ANNEXE 5 – FRAIS D'UTILISATION (SUITE)

Cartes de membres annuelles

	1 ^{er} septembre 2017 au 31 août 2019	1 ^{er} septembre 2019 au 31 mai 2022
Carte adulte	415 \$	435 \$
Carte 50 - / étudiant	285 \$	300 \$
Carte enfant (12 ans et moins)	180 \$	200 \$
Carte couple 2 ^e carte bénéficie d'un rabais de 50 %	620 \$	655 \$
Carte familiale (2 adultes et enfants)	860 \$	860 \$

Cartes de membres mensuelles

(minimum de 3 mois consécutifs)

	1 ^{er} septembre 2017 au 31 août 2019	1 ^{er} septembre 2019 au 31 mai 2022
Carte adulte	45 \$	55 \$
Carte 50 - / étudiant	35 \$	45 \$
Carte enfant (12 ans et moins)	25 \$	30 \$
Carte couple	60 \$	70 \$
Carte familiale (2 adultes et enfants)	80 \$	80 \$

Cartes de membre annuelles et mensuelles (minimum 3 mois consécutifs) – entreprises et groupes communautaires

Achat de 20 à 49 cartes - rabais de 25 % du coût actuel
Achat de 50 cartes et plus - rabais de 50 % du coût actuel

Forfait 12 visites

	1 ^{er} septembre 2017 au 31 août 2019	1 ^{er} septembre 2019 au 31 mai 2022
Carte adulte	65 \$	70 \$
Carte 50-/étudiant	55 \$	60 \$
Carte enfant (12 ans et moins)	45 \$	45 \$
Carte familiale (2 adultes et enfants)	140 \$	150 \$
Carte d'activités aquatiques	85 \$	85 \$
Carte d'Aqua santé 50-	55 \$	55 \$

Entrée unique

	1 ^{er} septembre 2017 au 31 août 2019	1 ^{er} septembre 2019 au 31 mai 2022
Adulte	8 \$	10 \$
50-/étudiant	7 \$	8 \$
Enfant (12 ans et moins)	5 \$	5 \$
Entrée famille (2 adultes et enfants)	16 \$	20 \$

Tous ces tarifs incluent la TVH, lorsqu'applicable.
Entrée gratuite pour les enfants de 24 mois et moins.

ANNEXE 5 – FRAIS D'UTILISATION (SUITE)

Fêtes d'enfants		
	1 ^{er} septembre 2017 au 31 août 2019	1 ^{er} septembre 2019 au 31 mai 2022
Option 1 <ul style="list-style-type: none">• Durant un bain public (minimum de 10 et maximum de 20 enfants)• La salle de fête est comprise gratuitement	7 \$ / enfant	7 \$ / enfant
Option 2 <ul style="list-style-type: none">• Option 2 - Location de bassin(s) de natation	Selon les taux de location des bassins <ul style="list-style-type: none">+ 30 \$ / h pour la salle A+ 25 \$ / h pour la salle B	Selon les taux de location des bassins <ul style="list-style-type: none">+ 35 \$ / h pour la salle A ou B

VILLE DE DIEPPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 décembre 2019



VILLE DE DIEPPE

TABLE DES MATIÈRES

Exercice terminé le 31 décembre 2019

MEMBRES DU CONSEIL, OFFICIERS MUNICIPAUX ET STATISTIQUES GÉNÉRALES	i
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	3
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé de la variation de la dette nette	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	7

VILLE DE DIEPPE

MEMBRES DU CONSEIL, OFFICIERS MUNICIPAUX ET STATISTIQUES GÉNÉRALES

Exercice terminé le 31 décembre 2019

MAIRE

Yvon Lapierre

MAIRE-ADJOINT

Edward Gaudet

CONSEILLERS

Patricia Arsenault
Ernest Thibodeau
Jean-Marc Brideau
Roger LeBlanc

Jean-Claude Cormier
Daniel Allain
Lise LeBouthillier

OFFICIERS MUNICIPAUX

Directeur général / Greffier
Greffier adjoint
Trésorier
Chef des pompiers
Directrice du service d'ingénierie
Chef de direction des services opérationnels
Directrice du service des communications
Directeur du service de planification et de développement
Directrice du service des ressources humaines
Directeur du service de performance organisationnelle
Directeur du service des technologies de l'information

Marc Melanson
Stéphane Simard
Stéphane Thériault
Poste vacant
Angèle Spencer
Raymond Bourque
Annie Duguay
André Frenette
Martine Savoie
Luc Richard
Shaun Daigle

Conseillers juridiques principaux

McIntyre Finn

Auditeur

Ernst & Young
Comptables professionnels agréés

STATISTIQUES GÉNÉRALES

Population : 25 384 (recensement 2016)

VALEUR IMPOSABLE ET TAUX D'IMPOSITION LOCALE

	Valeur imposable	Taux d'imposition
2019 - Dieppe	3 158 615 200 \$	1,6295 \$
2019 - Dieppe - extérieur	302 900 \$	1,3060 \$
2020 - Dieppe	3 272 099 603 \$	1,6295 \$
2020 - Dieppe - extérieur	304 600 \$	1,4678 \$

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son Honneur le maire et aux membres du conseil

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la VILLE DE DIEPPE et ses entités contrôlées (la Ville), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2019, l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Ville au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait



exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Dieppe, Canada
Le 14 avril 2020



VILLE DE DIEPPE**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ**

Exercice terminé le 31 décembre

	2019 Budget	2019 Réel	2018 Réel
REVENUS			
Mandat d'imposition	51 473 591 \$	51 473 591 \$	49 377 446 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements			
Autres municipalités (note 22)	180 000	186 867	189 371
Province du Nouveau-Brunswick (note 22)	158 083	149 130	157 054
Ventes de services (note 22)	12 450 312	12 713 802	12 299 550
Autres revenus de provenance interne (note 22)	588 200	1 168 230	1 055 811
Subvention de financement et de péréquation communautaire	1 063 645	1 063 645	1 053 001
Ajustement pour paiement tenant lieu d'impôt foncier	-	-	4
Intérêts gagnés	95 000	412 467	418 415
Contributions aux investissements en immobilisations d'autres gouvernements	-	14 169 459	4 904 937
Contributions en immobilisations des développeurs	-	2 135 139	1 676 446
Autres contributions	-	346 205	107 725
Gain sur ventes de terrains (note 3)	-	128 039	47 415
	66 008 831 \$	83 946 574 \$	71 287 175 \$
DÉPENSES			
Services d'administration générale (note 22)	6 789 063 \$	7 038 159 \$	6 268 837 \$
Services de protection (note 22)	12 723 222	12 660 232	12 666 333
Services de transports (note 22)	8 055 479	14 981 185	14 374 462
Services d'hygiène du milieu (note 22)	1 123 079	1 155 561	1 144 502
Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire (note 22)	2 288 331	2 342 353	2 283 092
Services récréatifs et culturels (note 22)	7 856 540	9 325 334	9 082 049
Approvisionnement en eau (note 22)	5 050 338	7 587 543	5 519 227
Collectage et évacuation des eaux d'égouts (note 22)	3 882 795	5 971 878	4 851 031
Services financiers - général (note 22)	2 109 929	2 150 018	2 186 207
Services financiers - eau (note 22)	640 600	603 384	631 454
Services financiers - égouts (note 22)	299 300	297 380	312 154
	50 818 676	64 113 027	59 319 348
EXCÉDENT DE L'EXERCICE (notes 18 et 21)	15 190 155 \$	19 833 547 \$	11 967 827 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT		241 081 346	229 113 519
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN		260 914 893 \$	241 081 346 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

VILLE DE DIEPPE

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 décembre

2019

2018

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	9 115 652 \$	3 193 562 \$
Dépôts à terme (note 4)	4 101 843	13 026 000
Débiteurs		
Général	2 093 991	2 057 417
Taxe de vente à recevoir	1 283 549	823 332
Gouvernements	7 859 106	3 554 861
	24 454 141	22 655 172

PASSIFS

Découvert bancaire	288 051	589 606
Créditeurs	7 694 233	5 560 501
Déductions à la source à payer	71 841	57 420
Dus à d'autres gouvernements	223 308	312 490
Congés de maladie accumulés (note 7)	1 360 000	1 200 000
Revenus différés	2 924 224	1 265 726
Retenues de garanties	494 355	416 168
Dette à long terme et obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 5)	84 558 231	86 706 590
	97 614 243	96 108 501

DETTE NETTE

(73 160 102) **(73 453 329)**

ACTIFS NON-FINANCIERS

Immobilisations corporelles (note 16)	462 579 692	432 122 024
Amortissement cumulé	(132 737 756)	(121 820 890)
	329 841 936	310 301 134
Inventaire	20 929	22 582
Stocks de terrains	4 188 465	4 191 911
Charges payées d'avance	23 665	19 048
	334 074 995	314 534 675

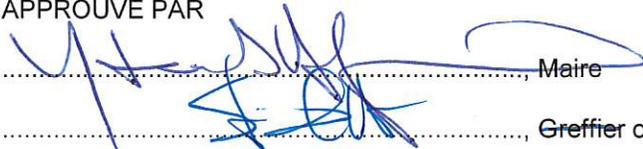
EXCÉDENT ACCUMULÉ

260 914 893 \$ **241 081 346 \$**

ÉVENTUALITÉS (note 8) ET ENGAGEMENTS (note 9)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

APPROUVÉ PAR


....., Maire

....., Greffier ou trésorier

VILLE DE DIEPPE**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE**

Exercice terminé le 31 décembre

2019**2018**

Excédent de l'exercice	19 833 547 \$	11 967 827 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(31 895 202)	(16 863 187)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	375 049	364 560
Amortissement des immobilisations corporelles	11 972 069	11 703 210
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	7 282	144 726
	292 745	7 317 136
Acquisitions de l'inventaire	(20 929)	(22 582)
Acquisitions des charges payées d'avance	(23 665)	(19 048)
Consommation de l'inventaire	22 582	21 109
Utilisation des charges payées d'avance	19 048	114 592
Baisse de valeur des stocks de terrains	-	39 413
Variation des stocks de terrains	3 446	(386 864)
	482	(253 380)
Diminution de la dette nette	293 227	7 063 756
Dettes nettes au début de l'exercice	(73 453 329)	(80 517 085)
Dettes nettes à la fin de l'exercice	(73 160 102) \$	(73 453 329) \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

VILLE DE DIEPPE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre

	2019	2018
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de l'exercice	19 833 547 \$	11 967 827 \$
Éléments sans effet sur les espèces et quasi-espèces :		
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	7 282	144 726
Baisse de valeur des stocks de terrain	-	39 413
Amortissement des immobilisations corporelles	11 972 069	11 703 210
Contributions en immobilisations des développeurs	(2 135 139)	(1 676 446)
	29 677 759	22 178 730
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(4 801 036)	3 255 993
Créditeurs, déductions à la source à payer et dus à d'autres gouvernements	2 058 971	(3 509 360)
Variation dans l'inventaire, les stocks de terrains et les charges payées d'avance	482	61 047
Autres éléments	1 896 685	782 474
	28 832 861	22 768 884
ACTIVITÉS DE CAPITAL		
Acquisitions d'immobilisations corporelles nettes des contributions des développeurs	(29 760 063)	(15 186 741)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	375 049	364 560
	(29 385 014)	(14 822 181)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisitions de placements dans des dépôts à terme	(222 035)	(66 279 955)
Dispositions de placements dans des dépôts à terme	9 146 192	53 253 955
	8 924 157	(13 026 000)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Obtention de financement supplémentaire	6 165 000	600 000
Remboursement de la dette à long terme et des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(8 313 359)	(8 284 718)
	(2 148 359)	(7 684 718)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	6 223 645	(12 764 015)
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	2 603 956	15 367 971
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	8 827 601 \$	2 603 956 \$
Les espèces et quasi-espèces se composent des éléments suivants :		
Encaisse	9 115 652 \$	3 193 562 \$
Découvert bancaire	(288 051)	(589 606)
	8 827 601 \$	2 603 956 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2019

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ENTITÉ

La Ville de Dieppe (la "Ville") a été incorporée comme ville par la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick le 1^{er} janvier 1952 et a accédé au statut de ville le 1^{er} janvier 2003 par une modification du Règlement 85-6 du Nouveau-Brunswick, en vertu de la *Loi sur les municipalités*. En tant que municipalité, la Ville est exemptée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* canadienne. La Ville s'est donnée l'énoncé de vision suivant : "La Ville de Dieppe reflète sa fierté acadienne dans son accueil à tous; il fait bon y vivre et élever une famille grâce à son développement intelligent et son souci pour l'environnement."

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Ville reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada.

Les états financiers consolidés présentés selon les normes comptables du secteur public ("CSP") portent surtout sur la situation financière de la Ville et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la Ville.

Les entités suivantes sont comprises dans ces états financiers consolidés :

- Ville de Dieppe
- Expansion Dieppe Inc.
- Gestion 1604 Inc.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la Ville sont les suivants :

Entité publiante

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiante. L'entité publiante comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la Ville et qui sont la propriété de la Ville ou qui sont contrôlées par elle.

Les transactions et les soldes interservices et organisationnels sont éliminés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2019

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil les 10 et 17 décembre 2018 et par le Ministre des gouvernements locaux le 7 janvier 2019.

Comptabilisation des revenus

Les revenus non affectés sont enregistrés sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatés lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année durant laquelle les frais connexes sont engagés.

Les autres revenus sont enregistrés lorsqu'ils sont réalisés.

Les subventions reçues d'une tierce partie, tel un autre gouvernement pour financer une portion d'une construction ou d'achat d'une immobilisation corporelle détenue par la Ville, sont comptabilisées dans les revenus.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les normes CSP exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les revenus de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Ville sont comptabilisés initialement à la juste valeur et subséquemment au coût amorti.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2019

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût, qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

Type d'actif	Années
Améliorations foncières	10 à 25
Équipement et machinerie	3 à 30
Véhicules	5 à 10
Bâtiments	20 à 50
Réseaux de transport routier ("transports")	10 à 50
Réseaux d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées ("eau et égouts")	30 à 100

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive.

Lorsque la Ville contribue aux coûts des travaux d'immobilisations sur une route provinciale désignée, sa part des coûts des travaux est inscrite à l'immobilisation corporelle. Les contributions des développeurs sont inscrites à la juste valeur à la date à laquelle elles sont reçues.

Dépréciation

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Ville de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptabilisée nette. L'existence d'une dépréciation est établie en comparant la valeur comptable à la valeur estimative du potentiel de service que l'immobilisation corporelle représente encore pour la Ville. Toute dépréciation entraîne une réduction de la valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge en résultat au cours de l'exercice. Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la valeur de l'actif à long terme en question s'accroît ultérieurement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2019

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Information sectorielle

La Ville est une municipalité diversifiée qui offre une grande gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la Ville sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions. Les services municipaux sont fournis par les départements suivants :

Services d'administration générale

Cette section est responsable du financement global et de l'administration locale de la Ville. Ceci comprend les fonctions du conseil, la gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiques.

Services de protection

Cette section est responsable de la prestation des services de police, la protection contre les incendies, les mesures d'urgence, le contrôle des animaux, l'inspection des bâtiments et d'autres mesures de protection.

Services de transports

Cette section est responsable des services en commun, de l'entretien des routes, des services de circulation et d'autres fonctions reliées.

Services d'hygiène du milieu

Cette section est responsable de l'enlèvement des déchets solides.

Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire

Cette section est responsable du zonage, du développement économique, du tourisme et d'autres services de développement et promotionnels.

Services récréatifs et culturels

Cette section est responsable de l'entretien et l'exploitation des installations récréatives et culturelles incluant les piscines, les arénas, les parcs et terrains de jeux et d'autres établissements récréatifs et culturels.

Systemes d'eau et d'égouts

Cette section est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égouts, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, des usines de traitement, des réservoirs et des lagunes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2019

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Inventaire

L'inventaire est évalué au moindre du coût et du coût de remplacement net, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Stocks de terrains

Les stocks de terrains sont évalués au moindre du coût et de la juste valeur marchande. Le coût est déterminé selon la méthode du coût distinct pour les terrains qui ne représentent qu'un seul lot et selon la méthode du coût moyen pour les autres terrains.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Ville offre un programme de congé de maladie, tel que décrit à la note 7.

La Ville offre également à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les coûts du régime de retraite afférents aux services courants sont portés aux résultats au cours de la période pendant laquelle les cotisations sont dues par l'employeur.

3. GAIN SUR VENTES DE TERRAINS	2019	2018
Ventes de terrains	182 400 \$	71 392 \$
Coût des terrains vendus	(54 361)	(23 977)
	128 039 \$	47 415 \$

4. DÉPÔTS À TERME

Les dépôts à terme portent intérêt au taux de 1,40 % et viennent à échéance en novembre 2020.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2019

5. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

2019

2018

Obligations découlant de contrats de location-acquisition

Contrat de location d'un camion de pompier, avec une valeur nette comptable de 1 137 549 \$, remboursable par versements mensuels de 12 149 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 3,19 %, avec option d'achat à 1 \$ à l'échéance en février 2027.

1 032 659 \$

1 178 446 \$

Contrat de location d'un camion de pompier, avec une valeur nette comptable de 468 735 \$, remboursable par versements mensuels de 5 206 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 3,19 %, avec option d'achat à 1 \$ à l'échéance en juillet 2027.

468 541

531 013

Intérêts inclus dans les versements

(161 773)

(207 326)

1 339 427

1 502 133

Billet à ordre

Billet à ordre, remboursable par versements annuels de 70 768 \$, sans intérêts, échéant en 2023.

283 072

353 840

Emprunt

Emprunt, garanti par le terrain et la bâtisse de l'hôtel de ville d'une valeur comptable nette de 6 473 616 \$, remboursable par versements mensuels de 72 689 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 5,62 %, échéant en octobre 2031.

7 526 732

7 962 617

Débetures

1) Débenture, 2,10 % à 5,55 %, renouvelable en 2023, portion échéant en 2028 et 2033.

3 936 000

4 277 000

2) Débenture, 1,50 % à 3,85 %, renouvelable en 2020, portion échéant en 2025, 2030, 2035 et 2040.

7 724 000

8 324 000

3) Débenture, 1,35 % à 3,45 %, renouvelable en 2021, portion échéant en 2026, 2031 et 2036.

3 550 000

3 774 000

À reporter

24 359 231 \$

26 193 590 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2019

5. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)

	2019	2018
Reporté	24 359 231 \$	26 193 590 \$
4) Débenture, 1,35 % à 3,80 %, renouvelable en 2032, échéant en 2037.	6 883 000	7 270 000
5) Débenture, 1,25 % à 4,40 %, portion échéant en 2028 et 2033.	3 200 000	3 471 000
6) Débenture, 1,20 % à 3,10 %, échéant en 2024.	1 975 000	2 831 000
7) Débenture, 0,95 % à 3,50 %, portion échéant en 2030 et 2035.	6 313 000	6 770 000
8) Débenture, 1,05 % à 3,65 %, échéant en 2030.	5 156 000	6 358 000
9) Débenture, 1,20 % à 3,80 %, portion échéant en 2031 et 2036.	10 728 000	12 261 000
10) Débenture, 1,65 % à 3,20 %, portion échéant en 2027 et 2032.	12 695 000	13 944 000
11) Débenture, 2,10 % à 3,60 %, échéant en 2033.	568 000	600 000
12) Débenture renouvelée en 2019.	-	7 008 000
13) Débenture, 1,95 % à 2,95 %, portion échéant en 2029 et 2034.	12 681 000	-
Total	84 558 231 \$	86 706 590 \$

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux pour les municipalités a été obtenue pour l'emprunt et les débentures.

L'estimé des remboursements en capital de la dette à long terme et des paiements minimums exigibles au titre des contrats de location-acquisition à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants, en présumant le renouvellement des dettes tel que prévu :

Dettes	Contrats de location-acquisition
2020 - 8 090 022 \$	208 259 \$
2021 - 7 654 509 \$	208 259 \$
2022 - 7 197 063 \$	208 259 \$
2023 - 6 993 805 \$	208 259 \$
2024 - 6 950 663 \$	208 259 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2019

6. EMPRUNTS À COURT TERME

Emprunt d'exploitation

La Ville dispose de deux marges de crédit d'un montant autorisé de 8 500 000 \$ et 1 500 000 \$, portant intérêts au taux préférentiel et renouvelables annuellement. La marge de crédit de 8 500 000 \$ est garantie par la province du Nouveau-Brunswick; la marge de crédit de 1 500 000 \$ est garantie par des stocks de terrains ayant une valeur comptable totale de 1 965 571 \$.

Ainsi que le prescrit la *Loi sur la gouvernance locale*, les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds général sont limités à 4 % du budget de fonctionnement de la Ville. Les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds des services publics sont limités à 50 % du budget de fonctionnement pour l'année. En 2019, la Ville s'est conformée à ces restrictions.

Emprunt interfonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts interfonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet de capital. Les montants payables entre les fonds sont en conformité avec cette exigence.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Congés de maladie accumulés

La Ville offre un congé de maladie qui s'accumule à raison de huit heures par mois pour les employés non administratifs à temps plein et de sept heures par mois pour les employés administratifs à temps plein. Un employé peut prendre un congé avec solde pour une durée maximale de cinq jours consécutifs avec un maximum de 12 jours par année.

Une évaluation actuarielle a été réalisée en conformité avec les normes CSP. La méthode actuarielle utilisée est la méthode de répartition des prestations au prorata des services. L'évaluation était basée sur un certain nombre d'hypothèses concernant des événements futurs, comme les taux d'intérêt, les salaires et le roulement du personnel et la retraite. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la Ville.

Les principales hypothèses de l'évaluation sont comme suit :

- augmentation de salaire annuelle est de 3,0 %;
- le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 4,5 %;
- âge de la retraite est de 62; et
- estimation de l'utilisation nette du taux de congés de maladie varie avec l'âge.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2019

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Le congé de maladie est un avantage non financé. En tant que tel, il n'y a pas d'actifs applicables. Les prestations sont payées à partir des recettes générales lorsqu'elles viennent à échéance.

Régime de retraite

Durant l'exercice, la Ville a versé 1 111 765 \$ (2018 - 1 100 967 \$) au régime de retraite. Les contributions de la Ville sont de 4,5 % à 11,5 % du salaire des employés, selon la catégorie de l'employé.

8. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des opérations, la Ville est impliquée dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. De l'avis des conseillers juridiques, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement des litiges et des montants, le cas échéant, que la Ville pourrait être appelée à verser. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers consolidés.

Durant l'année, la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick a rendu un jugement contre la Ville dans un litige concernant les tarifs d'eau et égouts facturés à un propriétaire de parc de maisons préfabriquées dans la Ville depuis une vingtaine d'années. La Ville a donc fait les paiements requis selon ce jugement (note 22).

9. ENGAGEMENTS

La Ville s'est engagée à acheter son eau potable de la Ville de Moncton jusqu'en 2032. La Ville de Moncton charge la Ville chaque mois selon le nombre de mètres cube d'eau utilisée par la Ville selon les compteurs d'eau et selon le tarif annuel par mètre cube utilisé calculé annuellement par la Ville de Moncton.

La Ville s'est également engagée à acheter ses services d'eau et d'assainissement des eaux usées de la Commission des eaux usées du Grand Moncton. La Commission des eaux usées du Grand Moncton charge la Ville chaque trimestre selon un taux fixe unitaire calculé annuellement selon le nombre d'unités d'utilisation résidentielles et d'unités équivalentes au compteur.

La Ville s'est également engagée à partager 90 % des coûts de fonctionnement du Service de police régional de Codiac avec la Ville de Moncton et la Ville de Riverview jusqu'en 2032. En vertu de cet engagement, les services de police municipaux sont fournis par la Gendarmerie Royale du Canada ("GRC").

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2019

9. ENGAGEMENTS (suite)

La Ville s'est également engagée à acheter ses services d'enlèvement et d'élimination des ordures de Fero Waste and Recycling Inc. jusqu'en 2020. Le solde de l'engagement relatif à ce contrat s'établit à 264 322 \$ et sera payé au cours de la prochaine année.

La Ville s'est également engagée à acheter ses services de construction du nouveau complexe communautaire intergénérationnel de Pomerleau Inc., dont le projet est prévu achever en 2020. Une somme approximative de 9 392 000 \$ est prévue être déboursée au courant de la prochaine année pour terminer la construction.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Ville est exposée à ce risque relativement à sa dette à long terme qui porte intérêt à des taux d'intérêt fixes.

La direction est d'avis que la Ville n'est pas exposée à d'autres risques significatifs découlant de ses instruments financiers.

11. TRANSFERTS AUX RÉSERVES

Les transferts entre les fonds de réserve furent autorisés au conseil le 9 décembre 2019 par résolution à l'exception des transferts suivants : d'un montant de 110 700 \$ qui fut autorisé le 14 janvier 2019, d'un montant de 60 000 \$ qui fut autorisé le 11 février 2019, d'un montant de 333 482 \$ qui fut autorisé le 25 mars 2019, des montants de 148 000 \$ et 75 000 \$ qui furent autorisés le 24 juin 2019, d'un montant de 40 000 \$ qui fut autorisé le 23 septembre 2019 et d'un montant de 73 000 \$ qui fut autorisé le 15 octobre 2019.

12. FRAIS DE DISTRIBUTION D'EAU

Les frais de distribution d'eau pour la protection contre les incendies débités par la Ville est dans les limites autorisées par le règlement 81-195 sous la *Loi sur la gouvernance locale* en fonction du pourcentage applicable de dépenses du système de l'eau pour la population.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS31 décembre 2019

13. EXCÉDENT/DÉFICIT AU FONDS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUTS

La *Loi sur la gouvernance locale* exige que les excédents/déficits au fonds de fonctionnement des services d'eau et égouts soient absorbés par un ou plusieurs des quatre budgets de fonctionnement à compter de la deuxième année suivante; l'excédent/déficit à la fin de l'année est le suivant :

	2019	2018
2019 déficit	(2 700 816) \$	- \$
2018 excédent	79 760	79 760
2017 excédent	-	42 745
	(2 621 056) \$	122 505 \$

14. ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

Après la fin de l'année, l'épidémie du coronavirus ("COVID-19") a amené des gouvernements partout au monde à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent la mise en œuvre d'interdictions de voyager, des périodes de quarantaine auto-imposées et des distanciations sociales, ont perturbé les entités à l'échelle mondiale, entraînant un ralentissement économique. La durée et l'impact de l'épidémie COVID-19 sont inconnus pour le moment, ainsi que l'efficacité des interventions monétaires et fiscales des gouvernements et de la banque centrale visant à stabiliser les conditions économiques. Par conséquent, il n'est pas possible d'estimer de manière fiable la durée et la gravité de ces évolutions ni l'impact sur la situation financière et les résultats financiers de la Ville dans les périodes futures. Les impacts de COVID-19 qui risquent d'être les plus significatifs pour la Ville sont les pertes de revenus futurs provenant des diverses installations récréatives de la Ville liées à leur fermeture ainsi que les pertes de revenus provenant des permis de construction.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2019

16. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Améliorations foncières	Équipement et machinerie	Véhicules	Bâtiments	Transports	Eau et égouts	Travaux en cours	Total 2019	Total 2018
COÛT										
Solde d'ouverture	26 556 364 \$	14 630 872 \$	5 422 693 \$	12 538 374 \$	64 164 809 \$	176 788 406 \$	120 505 674 \$	11 614 832 \$	432 122 024 \$	417 414 803 \$
Plus :										
Acquisitions de l'année	1 084 675	450 763	214 606	951 344	-	8 954 488	2 686 593	-	14 342 469	9 941 266
Dispositions de l'année	(26 800)	(8 112)	-	(590 264)	-	(625 042)	(187 316)	-	(1 437 534)	(2 155 966)
Variation nette des travaux en cours	-	-	-	-	-	-	-	17 552 733	17 552 733	6 921 921
Solde de clôture	27 614 239	14 973 523	5 637 299	12 899 454	64 164 809	185 117 852	123 004 951	29 167 565	462 579 692	432 122 024
AMORTISSEMENT CUMULÉ										
Solde d'ouverture	-	4 874 601	2 373 633	5 628 361	24 453 690	54 429 642	30 060 963	-	121 820 890	111 764 360
Plus :										
Amortissement de l'année	-	771 833	509 239	931 554	2 296 646	5 972 203	1 490 594	-	11 972 069	11 703 210
Amortissement cumulé sur dispositions	-	(8 112)	-	(440 344)	-	(473 981)	(132 766)	-	(1 055 203)	(1 646 680)
Solde de clôture	-	5 638 322	2 882 872	6 119 571	26 750 336	59 927 864	31 418 791	-	132 737 756	121 820 890
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
	27 614 239 \$	9 335 201 \$	2 754 427 \$	6 779 883 \$	37 414 473 \$	125 189 988 \$	91 586 160 \$	29 167 565 \$	329 841 936 \$	310 301 134 \$

Au 31 décembre 2019, les immobilisations corporelles louées de la Ville représentent des véhicules ayant un coût de 1 785 819 \$ (2018 - 1 785 819 \$) et de l'amortissement cumulé de 193 357 \$ (2018 - 116 014 \$).

Au cours de l'exercice, des immobilisations de transports de 1 778 022 \$ (2018 - 1 569 353 \$) et des immobilisations d'eau et égouts de 357 117 \$ (2018 - 117 093 \$) ont été reçues à titre de contributions des développeurs.

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2019

17. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Administration générale	Protection	Transports	Hygiène	Développement économique	Récréatifs et culturels	Eau et égouts	2019 Consolidés	2018 Consolidés
Revenus									
Mandat d'imposition	7 245 384 \$	13 785 176 \$	17 027 814 \$	1 023 380 \$	2 086 188 \$	10 306 649 \$	- \$	51 473 591 \$	49 377 446 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	-	186 867	149 130	-	-	-	-	335 997	346 425
Ventes de services	-	-	-	-	-	1 552 191	11 161 611	12 713 802	12 299 550
Subvention de financement et de péréquation communautaire	149 718	284 855	351 861	21 147	43 088	212 976	-	1 063 645	1 053 001
Intérêts gagnés	55 222	105 066	129 781	7 800	15 893	78 554	20 151	412 467	418 415
Autres	58 115	743 905	4 458 123	8 209	481 324	11 691 238	506 158	17 947 072	7 792 338
	7 508 439	15 105 869	22 116 709	1 060 536	2 626 493	23 841 608	11 687 920	83 946 574	71 287 175
Dépenses									
Salaires et bénéfices	2 488 967	5 463 467	3 433 169	-	1 231 622	4 338 690	2 771 588	19 727 503	19 245 539
Biens et services	3 179 142	6 562 611	4 557 058	1 155 561	1 107 262	3 141 140	5 722 589	25 426 363	24 422 643
Amortissement	774 783	634 929	6 958 152	-	3 469	1 887 835	1 712 901	11 972 069	11 703 210
Intérêts	434 344	187 893	1 174 690	-	-	350 460	900 764	3 048 161	3 129 815
Autres	597 898	(775)	32 806	-	-	(42 331)	3 352 343	3 939 941	818 141
	7 475 134	12 848 125	16 155 875	1 155 561	2 342 353	9 675 794	14 460 185	64 113 027	59 319 348
Excédent (déficit) de l'année	33 305 \$	2 257 744 \$	5 960 834 \$	(95 025) \$	283 140 \$	14 165 814 \$	(2 772 265) \$	19 833 547 \$	11 967 827 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2019

18. RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'ANNÉE

	Fonctionnement général	Capital général	Fonctionnement eau et égouts	Capital eau et égouts	Parc industriel	Fonds de réserve	Total
Excédent (déficit) des fonds pour l'année 2019	623 604 \$	28 941 022 \$	(2 700 816) \$	3 023 700 \$	(314 462) \$	467 156 \$	30 040 204 \$
Ajustements à l'excédent (déficit) annuel							
Excédent d'avant-dernière année	(511 159)	-	(42 745)	-	-	-	(553 904)
Élimination des transferts entre fonds							
Fonds de réserve de fonctionnement général	(289 000)	-	-	-	-	289 000	-
Fonds de réserve capital général	2 643 182	(2 186 000)	-	-	-	(467 182)	-
Transferts entre fonds	6 216 069	(6 216 069)	759 660	(759 660)	-	-	-
Fonds de réserve de fonctionnement des services d'eau et égouts	-	-	(19 000)	-	-	19 000	-
Fonds de réserve capital d'eau et égouts	-	-	288 000	(285 000)	-	(23 000)	-
Remboursement du principal de la dette à long terme	6 300 083	(6 300 083)	1 850 000	(1 850 000)	-	-	-
Élimination d'un revenu interne	1 600 000	-	(1 600 000)	-	-	-	-
Dépense d'amortissement des immobilisations	-	(10 478 006)	-	(1 490 594)	-	-	(11 968 600)
Contributions en immobilisations des développeurs	-	1 778 022	-	357 117	-	-	2 135 139
Dépenses reclassées aux immobilisations corporelles	192 731	-	-	-	-	-	192 731
Argent reçu au lieu de terrain d'utilité publique, inscrit comme revenu différé	-	-	-	-	-	(3 112)	(3 112)
Achat de terrain d'utilité publique	-	(40 000)	-	-	-	40 000	-
Perte sur disposition d'immobilisations	-	(345 318)	-	(37 013)	-	-	(382 331)
Surplus (déficit) annuel des autres entités consolidées	151 962	(3 469)	(63 605)	-	288 532	-	373 420
Total d'ajustements à l'excédent (déficit) de l'année 2019	16 303 868	(23 790 923)	1 172 310	(4 045 150)	288 532	(135 294)	(10 206 657)
Excédent (déficit) pour l'année 2019 selon les normes CSP	16 927 472 \$	5 150 099 \$	(1 528 506) \$	(1 021 450) \$	(25 930) \$	331 862 \$	19 833 547 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2019

19. ÉTAT DES RÉSERVES

	Réserve fonctionnement général	Réserve capital général	Réserve fonctionnement eau et égouts	Réserve capital eau et égouts	Terrains d'utilité publique	Total 2019	Total 2018
Actifs et excédent accumulé	2 433 874 \$	9 356 800 \$	621 736 \$	2 263 240 \$	137 080 \$	14 812 730 \$	14 345 574 \$
Revenus							
Intérêts	60 893	202 989	14 332	49 876	3 772	331 862	222 763
Contribution du fonds de fonctionnement général	547 000	2 643 182	-	-	-	3 190 182	3 434 577
Contribution du fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts	-	-	56 000	288 000	-	344 000	656 500
Vente de terrain	-	-	-	-	-	-	4 131
Argent reçu au lieu de terrain d'utilité publique	-	-	-	-	3 112	3 112	3 400
	607 893	2 846 171	70 332	337 876	6 884	3 869 166	4 321 371
Dépenses							
Transfert au fonds de fonctionnement général	836 000	-	-	-	-	836 000	326 500
Transfert au fonds de capital et d'emprunt général	-	2 186 000	-	-	-	2 186 000	2 557 000
Transfert au fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts	-	-	75 000	-	-	75 000	117 500
Transfert au fonds de capital des services d'eau et d'égouts	-	-	-	265 000	-	265 000	1 845 000
Achat de terrain d'utilité publique	-	-	-	-	40 000	40 000	-
	836 000	2 186 000	75 000	265 000	40 000	3 402 000	4 846 000
Excédent (déficit) de l'année	(228 107) \$	660 171 \$	(4 668) \$	72 876 \$	(33 116) \$	467 156 \$	(524 629) \$

VILLE DE DIEPPE**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

31 décembre 2019

20. INFORMATION SUR ENTITÉS CONTROLÉES

	Ville de Dieppe	Expansion Dieppe Inc.	Gestion 1604 Inc.	Total 2019	Total 2018
Actifs	347 233 022 \$	3 704 837 \$	7 591 277 \$	358 529 136 \$	337 189 847 \$
Passifs	89 199 729	849 454	7 565 060	97 614 243	96 108 501
Excédent accumulé	258 033 293	2 855 383	26 217	260 914 893	241 081 346
Revenus	81 623 136	1 884 140	439 298	83 946 574	71 287 175
Dépenses	62 163 009	1 512 332	437 686	64 113 027	59 319 348
Excédent pour l'année	19 460 127 \$	371 808 \$	1 612 \$	19 833 547 \$	11 967 827 \$

Les entités mentionnées ci-haut sont incluses dans les états financiers consolidés.

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2019

21. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RÉCONCILIÉ AU BUDGET SELON LES NORMES CSP

	Budget de fonctionnement général	Budget de fonctionnement eau et égouts	Amortissement immobilisations corporelles	Revenus Internes	Excédent/déficit avant-dernière année	Transferts	Transferts entités consolidées	Total
Revenus								
Mandat d'imposition	51 473 691 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	51 473 591 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	338 083	-	-	-	-	-	-	338 083
Ventes de services	1 545 050	10 905 262	-	-	-	-	-	12 450 312
Autres revenus de provenance interne	588 200	1 600 000	-	(1 600 000)	-	-	-	588 200
Subvention de financement et de péréquation communautaire	1 063 645	-	-	-	-	-	-	1 063 645
Transferts des réserves aux fonds de fonctionnement	746 000	224 000	-	-	-	(970 000)	-	-
Intérêts gagnés	75 000	20 000	-	-	-	-	-	95 000
Contribution Expansion Dieppe Inc.	147 504	63 826	-	-	-	-	(211 330)	-
Excédent d'avant-dernière année	511 159	116 053	-	-	(627 212)	-	-	-
	56 488 232	12 929 141	-	(1 600 000)	(627 212)	(970 000)	(211 330)	66 008 831
Dépenses								
Services d'administration générale	6 789 063	-	-	-	-	-	-	6 789 063
Services de protection	14 323 222	-	-	(1 600 000)	-	-	-	12 723 222
Services de transports	8 055 479	-	-	-	-	-	-	8 055 479
Services d'hygiène du milieu	1 123 079	-	-	-	-	-	-	1 123 079
Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire	2 288 331	-	-	-	-	-	-	2 288 331
Services récréatifs et culturels	7 856 540	-	-	-	-	-	-	7 856 540
Approvisionnement en eau	-	5 050 338	-	-	-	-	-	5 050 338
Collectage et évacuation des eaux d'égouts	-	3 882 795	-	-	-	-	-	3 882 795
Intérêts sur la dette à long terme	2 107 298	939 900	-	-	-	-	-	3 047 198
Paiements de la dette à long terme	6 229 702	1 850 100	-	-	-	(8 079 802)	-	-
Transferts des fonds de fonctionnement aux fonds de capital	-	1 008 700	-	-	-	(1 008 700)	-	-
Transferts des fonds de fonctionnement aux réserves	1 447 000	124 000	-	-	-	(1 571 000)	-	-
Transfert au fonds de capital général	6 265 887	-	-	-	-	(6 265 887)	-	-
Déficit de l'avant-dernière année	-	73 308	-	-	(73 308)	-	-	-
Ajustement pour paiement tenant lieu d'impôt foncier	2 631	-	-	-	-	-	-	2 631
	56 488 232	12 929 141	-	(1 600 000)	(73 308)	(16 925 389)	-	50 818 676
Excédent (déficit)	- \$	- \$	- \$	- \$	(563 904) \$	16 955 389 \$	(211 330) \$	15 190 155 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2019

22. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES

	2019 Budget	2019 Réal	2018 Réal
Revenus			
<i>Prestations de services à d'autres gouvernements</i>			
Autres municipalités			
Feu	180 000 \$	186 867 \$	189 371 \$
Province du Nouveau-Brunswick			
Rues et chemins	142 083 \$	138 267 \$	139 363 \$
Peinture des lignes sur chaussées	16 000	10 863	17 691
	158 083 \$	149 130 \$	157 054 \$
<i>Ventes de services</i>			
Arénas	784 700 \$	766 078 \$	787 201 \$
Centre aquatique et sportif	588 300	640 184	627 557
Programmes	158 050	131 215	121 977
Location de terrains sportifs	14 000	14 714	13 807
Eau	5 565 101	5 637 453	5 437 251
Réseau d'assainissement	5 154 561	5 232 843	5 088 246
Connections, services et autres	107 600	218 142	144 802
Intérêts gagnés	78 000	73 173	78 709
	12 450 312 \$	12 713 802 \$	12 299 550 \$
<i>Autres revenus de provenance interne</i>			
Permis de construction et autres permis	345 500 \$	602 856 \$	482 145 \$
Amendes			
Arrêté municipal	18 000	30 478	26 475
Loyers - matériel et immeuble	195 000	269 814	263 801
Divers	29 700	265 082	283 390
	588 200 \$	1 168 230 \$	1 055 811 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2019

22. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2019 Budget	2019 Réel	2018 Réel
Dépenses			
<i>Services d'administration générale</i>			
Services législatifs			
Maire	46 024 \$	46 582 \$	36 117 \$
Conseillers	175 372	158 185	132 545
Autres	30 500	22 995	27 532
	<u>251 896</u>	<u>227 762</u>	<u>196 194</u>
Administration			
Greffier	246 599	247 752	239 885
Directeur	1 611 174	1 608 846	1 459 154
Immeubles	594 456	614 988	605 803
Avocat	210 000	314 273	163 810
Autres	1 659 081	1 291 673	920 891
	<u>4 321 310</u>	<u>4 077 532</u>	<u>3 389 543</u>
Gestion des finances			
Administration	217 808	215 674	202 760
Comptabilité	255 169	249 794	261 930
Vérification externe	50 000	56 354	40 152
	<u>522 977</u>	<u>521 822</u>	<u>504 842</u>
Services courants			
Coût d'évaluation	612 830	612 830	587 881
Autres services d'administration générale			
Congrès	13 000	11 555	13 995
Primes d'assurance responsabilité civile	217 000	216 608	213 106
Subvention - Théâtre Capitol	75 000	75 000	83 430
Subvention - autres	760 050	512 702	520 890
Autres	15 000	7 565	10 286
Amortissement des immobilisations corporelles	-	774 783	748 670
	<u>1 080 050</u>	<u>1 598 213</u>	<u>1 590 377</u>
	<u>6 789 063 \$</u>	<u>7 038 159 \$</u>	<u>6 268 837 \$</u>

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2019

22. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2019 Budget	2019 Réal	2018 Réal
<i>Services de protection</i>			
Service de police			
Contrat GRC et coûts municipaux	5 525 622 \$	5 525 622 \$	5 460 857 \$
<i>Protection contre les incendies</i>			
Administration	441 102	330 300	410 390
Service de lutte contre les incendies	4 871 066	4 567 791	4 555 834
Enquêtes sur les incendies et prévention	10 000	8 269	9 333
Poste et bâtiment	456 500	388 227	422 727
Matériel de lutte contre les incendies	628 500	401 220	405 469
Formation	75 000	93 013	145 939
	6 482 168	5 788 820	5 949 692
Mesures d'urgence	6 000	920	5 375
<i>Autres</i>			
Inspection de construction	347 566	357 186	331 688
Application des arrêtés	269 187	260 422	249 205
Protection des animaux	2 500	2 929	1 767
Destruction des insectes et parasites	90 179	90 179	85 900
Amortissement des immobilisations corporelles	-	634 929	583 437
Gain sur disposition des immobilisations corporelles	-	(775)	(1 588)
	709 432	1 344 870	1 250 409
	12 723 222 \$	12 660 232 \$	12 666 333 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 31 décembre 2019

22. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2019 Budget	2019 Réal	2018 Réal
<i>Services de transports</i>			
<i>Services communs</i>			
Administration	382 659 \$	417 434 \$	358 972 \$
Formation et perfectionnement	17 700	17 708	24 205
Génie civil, planification, surveillance	796 918	800 695	808 490
Matériel général	129 571	87 446	138 382
Ateliers et autres bâtiments	1 232 356	1 124 534	1 099 422
	2 559 204	2 447 817	2 429 471
<i>Chemins et routes</i>			
Entretien au cours de l'été	1 736 973	1 637 774	1 478 229
Trottoirs	68 000	32 465	25 551
Égouts pluviaux et fossés de drainage	72 800	101 584	71 104
Enlèvement de la neige et de la glace	1 406 233	1 625 141	1 453 740
	3 284 006	3 396 964	3 028 624
<i>Éclairage des rues</i>			
	485 000	503 703	493 731
<i>Services relatifs à la circulation</i>			
Indicateurs des rues	33 440	28 786	41 484
Traçage des voies de circulation	51 829	51 297	26 768
Signaux routiers	79 500	65 924	104 011
	164 769	146 007	172 263
<i>Transport en commun</i>			
	1 562 500	1 495 736	1 437 465
<i>Amortissement des immobilisations corporelles</i>			
	-	6 958 152	6 764 205
<i>Perte sur disposition d'immobilisations corporelles</i>			
	-	32 806	48 703
	-	6 990 958	6 812 908
	8 055 479 \$	14 981 185 \$	14 374 462 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2019

22. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2019 Budget	2019 Réel	2018 Réel
<i>Services d'hygiène du milieu</i>			
Dépotoirs et enlèvement des ordures	1 123 079 \$	1 155 561 \$	1 144 502 \$
<i>Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire</i>			
Commission d'urbanisme	38 133 \$	18 612 \$	37 460 \$
Planification et développement	583 637	544 759	518 125
Remembrement foncier et réserve foncière	123 000	155 550	145 706
Expansion Dieppe Inc.	1 152 227	1 290 358	1 255 893
Commission de développement économique	152 084	149 100	149 101
Plan de développement durable	161 250	87 986	61 052
Embellissement et amélioration de terrains	78 000	92 519	73 956
Amortissement des immobilisations corporelles	-	3 469	2 386
Baisse de valeur sur stocks de terrains	-	-	39 413
	2 288 331 \$	2 342 353 \$	2 283 092 \$
<i>Services récréatifs et culturels</i>			
Administration	636 275 \$	619 818 \$	615 525 \$
Centres communautaires	977 097	750 853	507 430
Centre aquatique et sportif	1 595 550	1 710 127	1 632 016
Arénas	1 668 491	1 564 697	1 482 925
Parcs et terrains de jeux	2 455 850	2 485 312	2 411 342
Autres services récréatifs	495 282	346 045	445 335
Formation et perfectionnement	8 600	2 978	17 740
Bibliothèque	19 395	19 431	19 396
Amortissement des immobilisations corporelles	-	1 887 835	1 906 608
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(61 762)	43 732
	7 856 540 \$	9 325 334 \$	9 082 049 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2019

22. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2019 Budget	2019 Réel	2018 Réel
<i>Approvisionnement en eau</i>			
Administration	527 387 \$	560 060 \$	489 567 \$
Règlement judiciaire (note 8)	-	1 823 431	-
Conduite et distribution	2 054 312	1 947 563	1 970 167
Force motrice et pompage	274 639	277 752	282 475
Achat d'eau	2 075 000	1 878 036	1 756 177
Test source d'eau	-	107 701	6 057
Facturation et perception	119 000	118 044	138 893
Amortissement des immobilisations corporelles	-	856 450	848 952
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	18 506	26 939
	5 050 338 \$	7 587 543 \$	5 519 227 \$
<i>Collectage et évacuation des eaux d'égouts</i>			
Administration	249 906 \$	267 039 \$	233 715 \$
Règlement judiciaire (note 8)	-	1 491 899	-
Système de collectage des eaux d'égouts	1 020 362	1 025 246	1 149 395
Stations de relèvement des eaux d'égouts	45 327	42 740	26 639
Épuration et évacuation des eaux d'égouts	2 461 200	2 163 508	2 443 269
Facturation et perception	106 000	106 488	122 121
Amortissement des immobilisations corporelles	-	856 451	848 952
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	18 507	26 940
	3 882 795 \$	5 971 878 \$	4 851 031 \$
<i>Services financiers - général</i>			
Service de la dette			
Intérêts - long terme	1 668 000 \$	1 713 043 \$	1 727 985 \$
Emprunt - hôtel de ville			
Intérêts - long terme	439 298	434 344	458 222
Ajustement pour paiement tenant lieu d'impôt foncier	2 631	2 631	-
	2 109 929 \$	2 150 018 \$	2 186 207 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
31 décembre 2019

22. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2019 Budget	2019 Réal	2018 Réal
<hr/>			
<i>Services financiers - eau</i>			
Service de la dette			
Intérêts - long terme	640 600 \$	603 384 \$	631 454 \$
<hr/>			
<i>Services financiers - égouts</i>			
Service de la dette			
Intérêts - long terme	299 300 \$	297 380 \$	312 154 \$
<hr/>			

